

# Synthèses thématiques

2007

# Cues

*Angers/Trélazé et d'Agglomération*



PRÉAMBULE	3
LES CONTRATS URBAINS DE COHÉSION SOCIALE : nouveau cadre de référence de la politique de la ville	7
LE CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE ANGERS, TRÉLAZÉ ET D'AGGLOMÉRATION : « Une ambition commune pour un projet de développement social et urbain »	9
LA DÉMARCHE ENGAGÉE POUR L'OBSERVATION ET LE SUIVI DU CUCS	11
<b>THÉMATIQUE</b>	
<b>AXE 1 : RÉUSSITE ET CONTINUITÉ ÉDUCATIVES</b>	13
<b>AXE 2 : EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>	23
PAUVRETÉ- PRÉCARITÉ	37
<b>AXE 3 : PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE</b>	45
<b>AXE 4 : SANTÉ</b>	53
<b>AXE 5 : HABITAT ET CADRE DE VIE</b>	57
<b>QUESTIONNEMENTS ET ENJEUX</b>	69
TABLE DES SIGLES	71

## Préambule

L'observation locale s'inscrit dans un contexte général de montée en puissance des collectivités territoriales en matière de conduite de l'action publique. Cette tendance s'accompagne d'un besoin croissant d'informations objectives et fiables apportant une meilleure compréhension du contexte et des dynamiques des territoires.

Le guide méthodologique de l'évaluation des CUCS de la DIV distingue :

- **l'observation** qui décrit les évolutions sociales et économiques des quartiers et des populations qui y vivent (rapport d'observation Aura). Elle s'appuie sur des indicateurs de contexte qui établissent des constats sur la réalité locale, permettent de mesurer les évolutions. Des démarches additionnelles (études ponctuelles d'approfondissement, approches de type recherche-action visant une meilleure compréhension des processus en œuvre dans les quartiers) peuvent compléter l'observation

- **le suivi** qui renvoie au bilan physique et financier des actions de la politique de la ville (rapport d'activités ALM). Il s'appuie sur des indicateurs de réalisation (réponse aux appels à projet, propositions d'actions, actions lancées) et de résultats (actions par axe, montant...)

- **l'évaluation** qui est l'appréciation de l'impact global de l'ensemble des dispositifs sur un même territoire. Elle s'appuie sur des indicateurs d'impact qui permettent de mesurer les effets structurels des programmes d'actions.

Parce qu'elle vise à remédier aux déséquilibres territoriaux au sein des villes, la politique de la ville nécessite des mesures fines des disparités les plus importantes et de leurs évolutions. Ceci exige d'observer la ville dans son ensemble, sous l'angle des thématiques retenues par le CUCS, qui s'inscrivent dans la continuité de ceux du Contrat de ville.

Ainsi, une partie des indicateurs inscrits dans la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 constituent le cœur de la démarche d'observation, d'autres, répondant à des questionnements locaux, sont également développés. Enfin ils sont confrontés aux caractéristiques socio-économiques de la population et à l'évolution urbaine des quartiers (rénovation urbaine, transport, équipements-services...).

La finalité de l'observation consiste donc à dresser un état des lieux et une analyse des dynamiques et des évolutions des territoires et de leurs habitants en lien avec le suivi des actions et des dispositifs mis en œuvre.

La combinaison de cette capitalisation des données dans le temps (état des lieux et dynamiques) avec les analyses des réseaux d'acteurs concernés par la politique de la ville permet de s'inscrire dans l'opérationnalité en proposant de nouvelles pistes d'action.

Sources : Guide méthodologique de l'évaluation des CUCS – DIV 2007  
Observation locale et politique de la ville – Cahiers pratiques DIV-FNAU 2008

# Les contrats urbains nouveau cadre de référence

## Les Cucs en janvier 2008

**497 CUCS** signés dont 204 par des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (avec ou sans la signature des communes de ces EPCI) et 293 uniquement par une ou plusieurs communes.

Un nombre limité de Cucs a été signé par les conseils régionaux (21%) et par les conseils généraux (34%).

Le comité interministériel des villes et du développement urbain (CIV) du 9 mars 2006 a mis en place les contrats de cohésion sociale (CUCS), pour faire suite aux contrats de ville (2000- 2006) qui arrivaient à échéance. D'une durée de 3 ans reconductibles, les CUCS constituent « le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires ». Ils forment donc le nouveau cadre de la politique de la ville sur une période 2007- 2012, susceptible d'être amendé en 2009.

### Les champs thématiques prioritaires

Le CUCS vient consolider les actions entreprises par une ville, et/ou une intercommunalité<sup>1</sup> et appelle à concentrer des actions nouvelles autour de cinq champs thématiques prioritaires :

- l'habitat et le cadre de vie
- l'accès à l'emploi et le développement économique
- la réussite éducative
- la santé
- la prévention de la délinquance.

De manière transversale, les objectifs doivent prendre en compte l'intégration, la lutte contre les discriminations, l'égalité des chances, la prise en charge et l'accompagnement de la jeunesse. La cohérence avec le projet de rénovation urbaine est recherchée.

1- Circulaire du 2 mai 2006.

### Une nouvelle géographie de la politique de la ville

Pour aider les principaux acteurs de la politique de la ville, les services de l'Etat et les collectivités territoriales à élaborer leurs CUCS, la Délégation interministérielle à la ville (DIV) a établi (circulaire du 15 septembre 2006) trois catégories de communes et de quartiers :

- le niveau 1 concerne les quartiers qui présentent des difficultés importantes. La liste de ces quartiers, établie par la DIV sur la base de critères précis, ne peut être modifiée par les préfets de région

- le niveau 2 concerne les quartiers dans lesquels les difficultés sociales et économiques sont moindres, mais pour lesquels la mobilisation de moyens spécifiques est néanmoins nécessaire. Cette liste peut être adaptée par les préfets de région, en concertation avec les partenaires locaux suivant les critères retenus par la DIV

## Contexte national

# de cohésion sociale de la politique de la ville

**142 nouveaux territoires** entrent pour la première fois dans le dispositif contractuel.

**2 300 quartiers concernés** sont répartis sur 915 communes.

**742 quartiers sont des zones urbaines sensibles (ZUS).**

**Tous les quartiers bénéficiant d'un projet de rénovation urbaine relèvent d'un Cucs.**



- **le niveau 3 concerne les quartiers présentant une priorité moins importante.** La liste est laissée à l'appréciation des préfets de département. Seuls des moyens de droit commun sont mobilisés.

**Le CUCS mobilise des crédits de droit commun, il formalise la volonté de développer des programmes d'action qui viennent en appui des politiques sociales et urbaines de droit commun.**

«Le contrat urbain de cohésion sociale est le document d'action stratégique, élaboré par les partenaires locaux, définissant le projet urbain et social qu'ils s'engagent à mettre en œuvre pour réduire les écarts de développement entre des territoires prioritaires et leur environnement. Il vise une meilleure intégration de ces territoires dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération dans lesquelles ils se trouvent. Il doit permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers priori-

taires et favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants d'une même collectivité», extrait de la circulaire 15-09-06.

Le CUCS s'adosse à un diagnostic établi par l'ensemble des partenaires signataires : Etat, collectivités locales, CAF, Conseil général, bailleurs et précise les objectifs à atteindre assortis d'indicateurs, et définit les programmes d'actions au service de ces objectifs.



## Contexte local

Trélazé,



quartier des Plaines

Angers,



quartier Verneau

Angers,



quartier Roseraie

# «Une ambition commune pour un

## Le contrat urbain de cohésion sociale Angers, Trélazé et d'Agglomération

Les partenaires du contrat de ville et, au premier rang les villes d'Angers et de Trélazé ont décidé de poursuivre leur politique de développement social urbain avec la signature du Cucs le 19 mars 2007<sup>1</sup>.

L'élaboration de ce contrat a permis de dégager des principes partagés : la promotion individuelle et la cohésion sociale. Ils se traduisent par la valorisation des parcours individuels tout en s'appuyant sur les dynamiques collectives de solidarité. Il privilégie de fait des actions visant à l'amélioration des situations de fragilité et de discrimination (pauvreté, précarité, vulnérabilité liée à l'isolement et les difficultés dans les relations sociales).

Le CUCS s'appuie sur une géographie prioritaire qui comprend onze quartiers se déclinant en trois niveaux d'intervention présentés comme suit :

### Rang 1

Sur Angers : Belle-Beille (périmètre s'appuyant sur la Zone Urbaine Sensible), Monplaisir (périmètre ZUS), Verneau Capucins (périmètre ZUS), la Roseraie (périmètre portant sur les IRIS Jean Vilar, Luther King et Dumont-d'Urville)  
Sur Trélazé : Les Plaines - Petit Bois – Daguerre (périmètre ZUS)

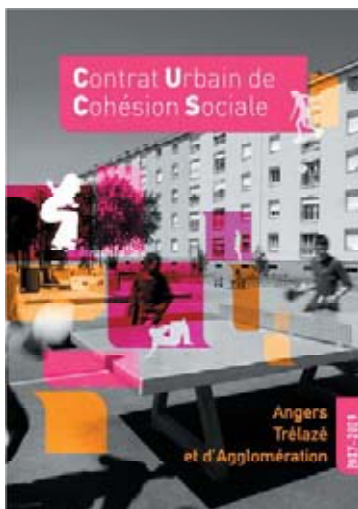
### Rang 2

Sur Angers : Deux-Croix/Banchais (périmètre portant sur les IRIS Dagueneu et Gâté-Argent)

Les quartiers de rang 1 et 2 correspondent aux quartiers prioritaires des Contrats de ville précédents.

### Rang 3

**Nouveaux quartiers non présents dans les contrats de ville précédents**  
Sur Angers : Les Justices (périmètre portant sur les IRIS Liberté et Parmetier), Saint-Jacques (IRIS La Bruyère), Centre-ville (IRIS Louis Gain)  
Sur Trélazé : La Pépinière et la Petite Bretagne (périmètre portant sur une sous-partie de l'IRIS Hôtel de Ville-Verrières).



1- Liste des signataires : Etat, Conseil Général de Maine-et-Loire, Angers Loire Métropole, Ville d'Angers, Ville de Trélazé, Caisse d'Allocations Familiales de l'Anjou, Caisse des Dépôts et Consignations, Angers-Habitat, Logi-Ouest, SOCLOVA, Le Toit Angevin, Le Val de Loire.

2- « Les territoires d'enjeux », Aura, septembre 2006.

## Contexte local

Angers,



quartier Monplaisir

Angers,



quartier Belle-Beille

Angers,



quartier Deux-Croix/Banchais

# projet de développement social urbain»

Un travail d'analyse des territoires prioritaires d'intervention de l'agglomération a été réalisé en 2006 par L'Agence d'urbanisme de la région angevine<sup>2</sup> pour l'élaboration du CUCS. Ce travail a suscité l'élargissement du territoire de suivi/observation à quatre autres communes : **Avrillé, Montreuil-Juigné, les Ponts-de-Cé et Saint-Barthélemy-d'Anjou**. Rappelons que ces territoires n'ont pas été retenus dans les arbitrages nationaux.

### Contrat urbain de cohésion sociale Angers, Trélazé et d'Agglomération 2007-2009

### Les priorités thématiques transversales

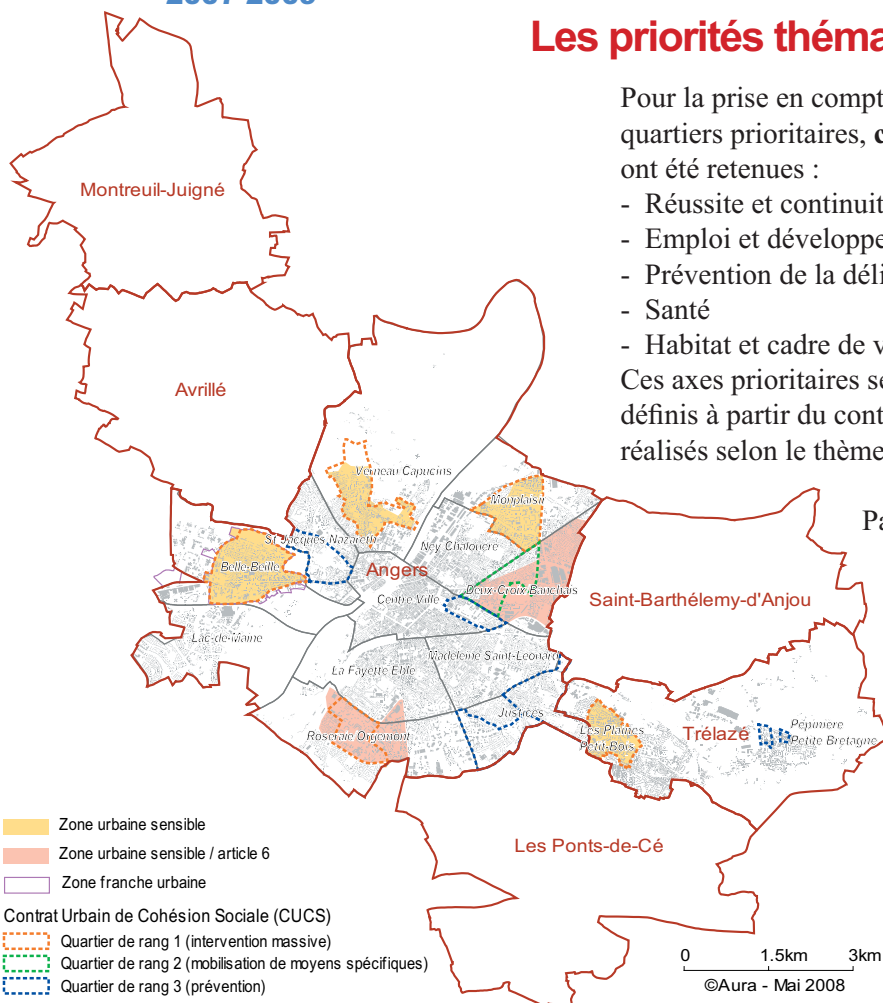
Pour la prise en compte de l'ensemble des besoins des quartiers prioritaires, **cinq thématiques prioritaires** ont été retenues :

- Réussite et continuité éducatives
- Emploi et développement économique
- Prévention de la délinquance et tranquillité publique
- Santé
- Habitat et cadre de vie.

Ces axes prioritaires se déclinent en plusieurs objectifs définis à partir du contexte de territoire et de constats réalisés selon le thème étudié.

Par ailleurs, **deux autres orientations transversales** ont été fixées :

- Citoyenneté et participation des habitants
- Lutte contre les discriminations.



Le Contrat urbain de cohésion sociale et les fiches d'appel à projet sont consultables sur le site d'ALM : [www.angersloiremetropole.fr/projets\\_et\\_competences/domaines\\_dintervention/solidarites/contrat\\_urbain\\_de\\_cohesion\\_sociale\\_cucs/index.html](http://www.angersloiremetropole.fr/projets_et_competences/domaines_dintervention/solidarites/contrat_urbain_de_cohesion_sociale_cucs/index.html)

# La démarche engagée pour l'observation et le suivi du Cucs Angers, Trélazé et d'Agglomération



□ centre social et d'animation Ginette LEROUX à Trélazé



□ réhabilitation Angers-Habitat Bd Jean XXIII - Roseraie Angers



□ tour Chaptal - Deux-Coix/Banchais Angers

## Le rapport d'observation : une observation au service de l'action publique locale

La pratique et l'expérience locale de l'observation permanente des territoires politiques de la ville sont en cours depuis 2002. Elles correspondent à la volonté et aux souhaits des partenaires signataires de mieux connaître l'évolution des quartiers lors de l'élaboration ou la mise en œuvre des politiques publiques.

Dans le cadre de l'observation, l'année 2006 a été une année de transition pour la politique de la ville. Le rapport d'observation qui a pris la place des tableaux de bord, est désormais composé de deux parties : « **synthèses thématiques** » et « **portraits de quartier** ». Cette double approche, à la fois thématique et territoriale, reste un des outils de connaissance des territoires permettant d'apprécier la situation sociale et les caractéristiques de ces territoires et de dynamiser et améliorer les interventions et actions partenariales.

La mise en place d'une observation infra-communale se fait souvent progressivement, par étape dans le choix des indicateurs. De nouvelles conventions ou de nouveaux accords ont donc été engagés avec d'autres partenaires afin de couvrir les territoires et les thématiques du CUCS qui n'étaient pas encore observés dans les tableaux de bord du contrat de ville (notamment le volet santé).



□ rond-point de l'Europe - Monplaisir Angers



□ antenne Angers Habitat - Belle-Beille Angers



□ jardin collectif - Verneau Angers

## Le rapport d'activité

De son côté, ALM s'est engagée à fournir aux partenaires signataires un rapport d'activités qui a été présenté lors de la journée « Temps d'analyse partagée » le 20 juin 2008.

## Autres travaux en lien avec l'observation locale

Dans le cadre d'une nouvelle mission FNAU/ DIV sur l'observation locale et la politique de la ville<sup>3</sup>, l'Aura a apporté une contribution. Composées d'acteurs des deux instances, cette mission a travaillé sur la réalisation de fiches méthodologiques pour les différentes thématiques politiques de la ville<sup>4</sup>. Ces fiches seront consultables sur le site de la DIV et de la FNAU et feront l'objet d'une publication en 2008.

Début 2007, RésOVilles, centre de ressources Politique de la ville pour la Bretagne et les Pays de la Loire, a constitué un atelier « Observation/ Evaluation » pour notamment mettre en place un tableau de bord avec quelques indicateurs communs à l'ensemble des villes des deux régions Bretagne et Pays de la Loire. L'agence d'urbanisme a participé à la première réunion de cet atelier le 25 avril 2007.

Cet atelier poursuit le travail commencé en 2005 dans lequel l'Aura s'était engagé. En effet, l'Aura a co-animé avec l'APRAS de Rennes l'atelier observation mis en place par RésOVilles. Composé d'acteurs des deux régions, cet atelier a travaillé

à partir des indicateurs inscrits dans la loi Borloo (moyens dont disposent les acteurs, indicateurs pertinents pour développer la connaissance et aider à la définition des projets). Ces travaux ont fait l'objet d'une publication : « *L'observation, quels indicateurs, pour quelle finalité ?* » en juillet 2006<sup>5</sup>.

La ville d'Angers mène depuis quelques années une observation sociale et gérontologique dans le cadre de la politique du CCAS. Il s'agit de construire une connaissance des réalités socio-économiques des publics et des territoires, de parvenir à un diagnostic partagé qui puisse fonder des partenariats d'action et de mesurer quantitativement et qualitativement l'adéquation des interventions du CCAS et de ses partenaires avec les réalités sociales.

Par ailleurs, la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 fait obligation aux collectivités disposant d'un territoire en ZUS et/ou bénéficiant de la dotation de solidarité urbaine (DSU) d'établir un rapport sur les actions menées dans les quartiers prioritaires et sur l'usage de la DSU.

Enfin les deux villes Angers et Trélazé, engagées dans un Programme de rénovation urbaine, réalisent des bilans réguliers sur l'état d'avancement du programme. Parallèlement, la ville d'Angers s'est engagée dans une démarche d'évaluation qu'elle a confiée à l'Aura. Le premier rapport a été rendu en septembre 2008.

3- Première démarche en 2005 sur le site de la DIV (1.ville) : répertoire des observatoires politiques de la ville

4- 10 fiches sont en cours de réalisation : documents téléchargeables sur <http://www.ville.gouv.fr> ; publications : cahier et guides pratiques

5- Voir [resovilles.com](http://resovilles.com)



**Axe 1**

**Axe 2**

**Réussite**  
et continuité éducatives

**Emploi**  
et développement économique  
*pauvreté-précarité*

# Les cinq thématiques prioritaires du Cucs



**Axe 3**



**Axe 4**



**Axe 5**

**Prévention**  
de la délinquance  
et de tranquillité publique

**Santé**

**Habitat**  
et cadre de vie

# Réussite et continuité éducatives



## Indicateurs mobilisés : sources : IA49-DIS, vie scolaire

- effectifs collèges publics classés en REP/ ZEP
- taux de réussite DNB
- part des élèves boursiers collèges publics classés en REP/ ZEP
- part des PCS défavorisées collèges publics classés en REP/ ZEP
- devenir des élèves de 3<sup>e</sup> en fin de seconde générale et technologique
- taux d'accès de 3<sup>e</sup> en seconde

# Axe 1 du CUCS

## **Orientation 1 : favoriser l'accès à la culture et à la pratique sportive**

**Objectif : garantir la fréquentation durable des structures par les habitants des territoires prioritaires**

## **Orientation 2 : favoriser la continuité éducative**

**Objectif : réduire les écarts de résultats scolaires par rapport à la moyenne départementale sur les établissements scolaires des quartiers prioritaires**

## **Orientation 3 : soutenir les parents**

### **Objectifs :**

- *s'assurer que les parents cumulant les difficultés éducatives et socioéconomiques bénéficient bien des actions de soutien à la parentalité de droit commun,*
- *former les intervenants de proximité aux différentes cultures et processus d'acculturation afin de mieux prendre en compte les situations particulières des familles.*

## Rapport d'activités ALM

**En 2007, cette thématique est la plus importante du CUCS. Elle a regroupé 46% des projets du CUCS (soit 55 projets) et a représenté 31% du budget global.**

## Contexte national

### **Cadre général**

L'éducation constituant un facteur majeur d'intégration et de lutte contre l'exclusion, la réussite éducative a été retenue comme l'un des cinq champs prioritaires de l'action de l'Etat dans le cadre des CUCS. A travers de nombreux outils et dispositifs partenariaux, la politique de la ville vise ainsi à animer le réseau de partenaires, combiner les ressources et structurer des projets éducatifs locaux.

La politique des zones d'éducation prioritaire (ZEP) instituée en 1981 a pour objet de « renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle, pour la réussite scolaire des enfants et adolescents qui y vivent et donc, à terme pour leur intégration sociale ». A la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire fut redéfinie et une nouvelle structure ajoutée, le Réseau d'éducation prioritaire (REP). Un REP

regroupe des établissements et des écoles se situant dans des secteurs défavorisés en raison de leur environnement social, économique et culturel. Constitué à partir d'un bassin scolaire cohérent, il permet le pilotage de proximité autour d'un contrat de réussite. En 2003, ces réseaux étaient au nombre de 916. En 2006, la carte de l'éducation prioritaire a été affinée en distinguant les réseaux Ambition réussite (au nombre de 249) des autres réseaux dits de réussite scolaire.

**La disparition progressive de la carte scolaire, engagée en juin 2007, se traduit par un élargissement offert aux parents du choix d'établissement (collèges et lycées) dans la limite de la capacité d'accueil des établissements et sur la base de critères prioritaires de dérogation. Cette nouvelle disposition pourrait à terme pénaliser davantage les enfants issus de milieux modestes et renforcer la discrimination par la scolarité.**

**Définition :** Une «structure» pédagogique (division ou groupe) réunit des élèves qui suivent en commun des enseignements.

Une «division», appelée classe dans le langage courant, est la structure pédagogique dans laquelle est inscrit tout élève du second degré.

Un «groupe», concerne plus généralement un sous-ensemble d'élèves d'une division qui suivent un enseignement ayant donné lieu réglementairement à un dédoublement (enseignement organisé en travaux pratiques, travaux dirigés, modules...), éventuellement un groupe peut réunir des élèves issus de plusieurs divisions pour l'enseignement des options, des langues vivantes ou anciennes, de l'éducation physique et sportive, etc.

### Résultats pour les ZUS <sup>1</sup>

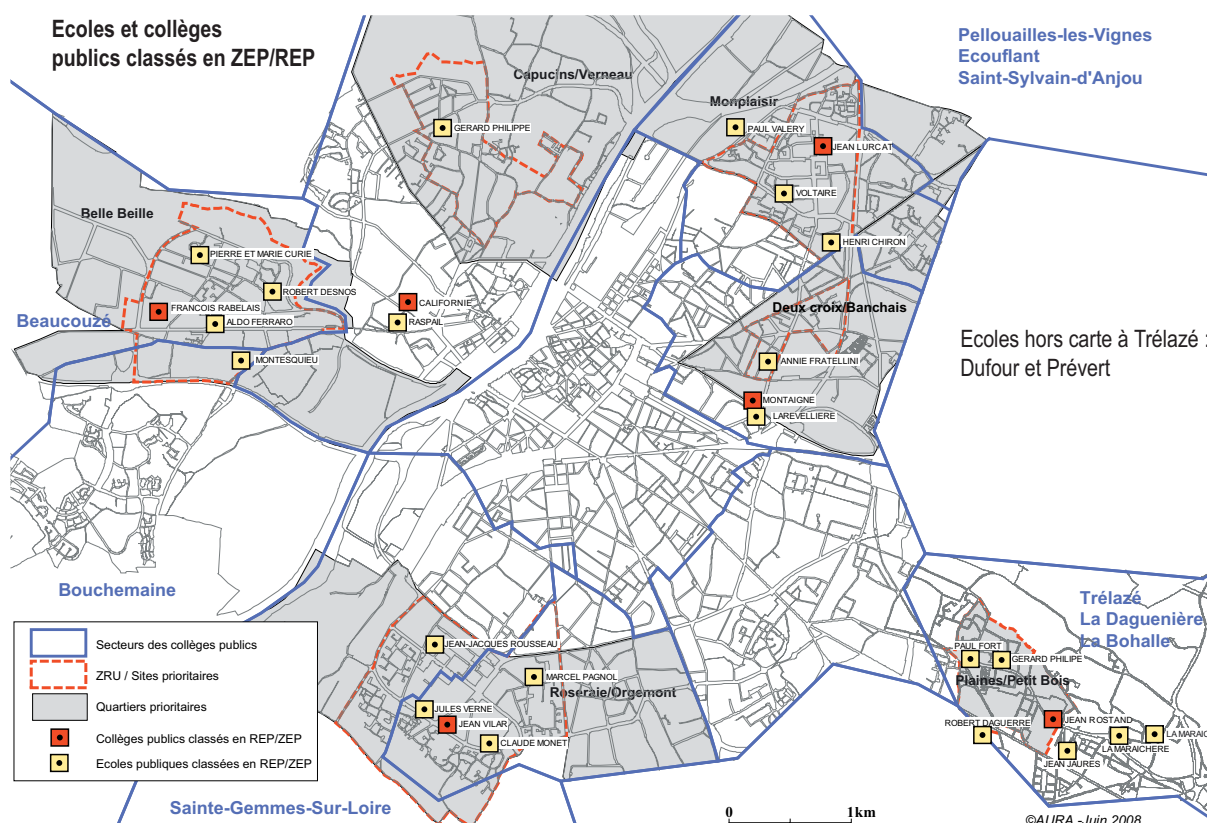
Le nombre moyen d'élèves par «structure» pédagogique (division ou groupe) dans les collèges continue sensiblement d'augmenter depuis 2003-2004. Cette augmentation est légèrement plus marquée dans les collèges situés hors ZUS.

En 2005/2006, 10 % des collégiens et 8,8% des lycéens sont scolarisés en ZUS. Le nombre moyen d'élèves par classe continue d'augmenter, mais la dotation horaire reste stable, preuve d'un maintien de l'effort public. Dans ces établissements, les

enseignants sont plus jeunes, la spécialisation des filières post-bac est renforcée, la part des élèves redoublant est plus importante, les retards scolaires plus élevés... Les inégalités restent importantes, mais les écarts avec les établissements hors ZUS semblent se resserrer (extrait rapport ZUS).

Le pourcentage d'élèves de 6<sup>e</sup> qui accèdent en 3<sup>e</sup> a augmenté légèrement en 2005-2006, mais de façon plus marquée dans les collèges des ZUS. Pour d'autres indicateurs, tels que la proportion d'élèves redoublant ou les taux de retard scolaire, ils diminuent en ZUS, parfois plus rapidement que dans les autres établissements. Aussi, les écarts entre ZUS et autres territoires diminuent ou restent stables.

Les taux de réussite au brevet en 2005-2006 diminuent dans l'ensemble des collèges. Cette diminution est plus forte dans les collèges implantés en ZUS, particulièrement pour les garçons. Les collèges bénéficiant du dispositif de réussite éducative échappent à ce recul, mais les taux de réussite de leurs élèves restent faibles. Ce sont en effet les collèges les plus en difficultés qui ont été ciblés pour la mise en place de ce dispositif.



1- Rapport ONZUS 2007.

2- Ce dispositif s'adresse aux enfants de deux à seize ans présentant des signes de fragilité, d'ordre scolaire, mais aussi sanitaire, social ou culturel. Ces derniers font l'objet d'un soutien scolaire ou éducatif individualisé. La ville de Trélazé a été l'un des premiers signataires en France en 2006.

## Situation locale

Pour le département du Maine-et-Loire, un réseau ambition réussite a été défini autour du collège Jean Lurçat (Monplaisir). Il concerne les deux groupes scolaires (maternelle et élémentaire) Voltaire et Paul Valéry. Trois axes de réflexion ont été dégagés : maîtriser les langages, accéder à la culture, se situer/se projeter. Ces trois axes ont été déclinés en six « chantiers » : agir sur les ruptures du système éducatif, développer une politique d'accès aux pratiques culturelles, aider à la prévention du décrochage des apprentissages et des décrochages scolaires en mettant en œuvre une nouvelle forme

d'aide (la co-intervention), utiliser les évaluations pour modifier les pratiques pédagogiques, mettre en place des dispositifs destinés à améliorer le « mieux vivre ensemble pour apprendre » et la « gestion des conflits » et, enfin, permettre aux parents de s'impliquer dans la scolarité de leurs enfants. Monplaisir et Trélazé bénéficient également d'un programme de réussite éducative (PRE)<sup>2</sup>.

Les territoires Angers/Trélazé accueillent 12 collèges publics dont 6 classés en REP/ZEP et 47 écoles publiques dont 23 classées en REP/ZEP.

## En un an, baisse des effectifs du second degré sur l'ensemble des territoires observés, plus prononcée dans les territoires prioritaires

Cette tendance se confirme aussi bien à Angers (-3.4%), à Trélazé (-3.5%), que sur ALM (-1.3%) et le département (-0.7%), dans une moindre mesure. Les établissements publics situés en éducation prioritaire d'Angers/Trélazé voient leurs effectifs plus fortement diminuer (-6%). A l'inverse, on observe une stabilité des effectifs dans les collèges publics situés hors éducation prioritaire.

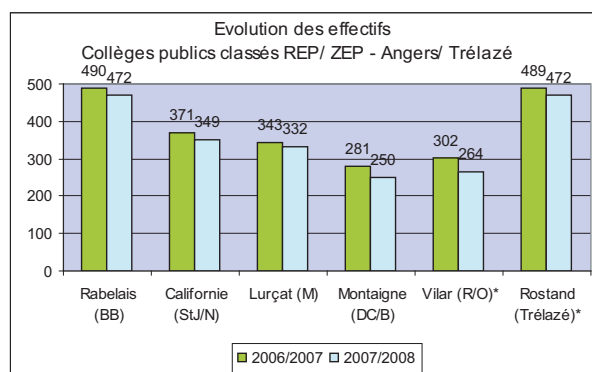
Dans les quartiers prioritaires, cette baisse des effectifs est plus ou moins marquée selon les établissements. Les plus fortes baisses sont constatées dans les collèges Jean Vilar (Roseraie) et Montaigne (Deux-Croix/Banchais), sans doute à mettre en lien avec l'évolution démographique observée dans ces quartiers (une tendance à la baisse).

De même, certains collèges situés en éducation prioritaire, notamment Jean Vilar, se trouvent pénalisés par le déficit d'image qui peut influencer l'évolution des effectifs de l'établissement. Quelques interlocuteurs expriment une certaine inquiétude compte tenu de l'accueil d'enfants identifiés comme « difficiles ». Cela induit le départ d'enfants sans difficultés majeures (choix des parents d'offrir un environnement scolaire stable à leurs enfants). Ces établissements souffrant d'une image négative s'investissent plus fortement dans la communication de leurs projets d'établissement.

Alors qu'une reprise était à noter à la rentrée 2006/2007, le collège Jean Rostand à Trélazé observe une légère baisse (-3.5%).

Quartiers Prioritaires	2006/2007	2007/2008	Variation	Evolution %
Rabelais (BB)	490	472	-18	-3,7%
Californie (StJ/N)	371	349	-22	-5,9%
Lurçat (M)	343	332	-11	-3,2%
Montaigne (DC/B)	281	250	-31	-11,0%
Vilar (R/O)*	302	264	-38	-12,6%
Rostand (Trélazé)*	489	472	-17	-3,5%
<b>Total QP*</b>	<b>2276</b>	<b>2139</b>	<b>-137</b>	<b>-6,0%</b>
<b>Hors QP*</b>	<b>2377</b>	<b>2357</b>	<b>-20</b>	<b>-0,8%</b>
<b>ANGERS*</b>	<b>4653</b>	<b>4496</b>	<b>-157</b>	<b>-3,4%</b>
<b>ALM*</b>	<b>7418</b>	<b>7318</b>	<b>-100</b>	<b>-1,3%</b>
<b>Département*</b>	<b>20696</b>		<b>-147</b>	<b>-0,7%</b>

\* dont SEGPA



### remarque

La baisse des effectifs ne semble pas toucher les établissements privés du second degré : hausse observée dans le département (+270), stable sur ALM et Angers. En revanche, une baisse des effectifs est à noter dans le collège privé La Barre – Jean XXIII à Belle-Beille (-29) situé en zone prioritaire (effet du relogement PRU ?).

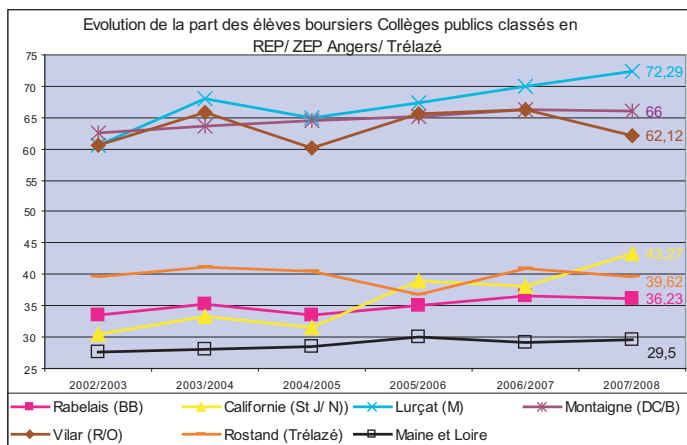
## Une proportion d'élèves boursiers toujours importante

Les statistiques de boursiers<sup>3</sup> mesurent l'effort que consacre l'Etat chaque année, afin d'aider les familles les moins favorisées à assurer de meilleures conditions de scolarisation de leurs enfants.

Les quartiers dits « politique de la ville » où la part des boursiers est plus élevée des dispositifs particuliers (REAAP, CLAS<sup>4</sup>) ont été mis en place. Mais ils se révèlent insuffisants. Le besoin croissant d'accompagnement éducatif est exprimé par un certain nombre d'acteurs éducatifs (principaux de collège, directeurs groupes scolaires, éducateurs, etc.), car même ceux qui accueillent une population plus diversifiée ont plus d'enfants en grande difficulté : « Il y a une population scolaire particulière dans ce quartier (Roseaie). C'est une école qui accueille beaucoup de fragilité,

*c'est le mot que j'utilise parce que je crois que ça caractérise un peu la population des parents et des enfants qui sont là et donc qui nécessitent une présence d'adultes en terme d'enseignement et d'éducation importante », « Pour les parents, l'école est devenue un centre d'actions sociales. L'école doit régler les problèmes extérieurs. Les situations familiales se sont aggravées. On perd la notion de parentalité »<sup>5</sup>.*

**L'étude de l'évolution de la part des boursiers depuis 2002/ 2003 révèle une augmentation plus ou moins marquée selon les établissements, le collège Californie étant l'établissement le plus concerné par ce phénomène (+12.7% en 4 ans).**



On observe des écarts significatifs entre établissements :

- 3 établissements présentent un taux élevé de boursiers supérieur à 60% (écart > à 30 points avec le taux départemental et 20 points avec les autres collèges),
- 3 établissements dont le taux de boursiers se situent entre 35 et 40% (soit 5 à 10 points au-dessus du taux départemental).

3- Elèves boursiers collège à taux 3 (les plus financés)

4- Les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement (REAPP) ont été créés en mars 1999, avec pour objectif d'accompagner les parents dans leurs fonctions éducatives, de renforcer et de susciter de nouvelles initiatives, en mettant en réseau les différents intervenants auprès des familles.

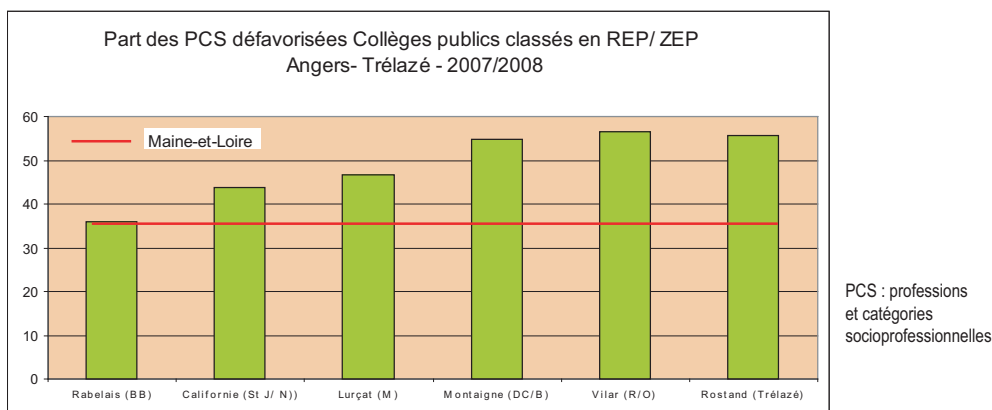
Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) a été créé pour compenser les inégalités dans l'accès à la culture et au savoir qui se creusent pendant les temps où les enfants et les jeunes ne sont pas pris en charge ni par l'école, ni par les familles.

5- Extraits d'entretiens. Etude Dynamique scolaire sur le quartier Roseaie, Aura 2008

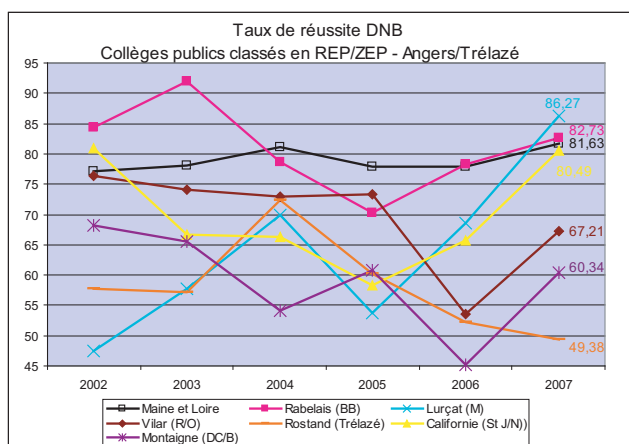
## Une concentration d'élèves issus de milieux défavorisés

Dans les collèges de l'éducation prioritaire (ZEP et REP), la proportion d'élèves issus de « catégories sociales défavorisées » est en moyenne de 50% contre une valeur de 32% pour les autres collèges publics de la ville d'Angers – hors éducation

prioritaire (35.5% Maine-et-Loire). Mais cette valeur moyenne masque de fortes disparités entre collèges : proportion variant de 36 à 55.7% dans les collèges REP/ZEP et de 7.4 à 60.1%<sup>5</sup> dans les autres collèges publics d'Angers.



## Un taux de réussite au diplôme national du brevet à la hausse, après la baisse observée en 2006 comme au niveau national



En juin 2007, un net rattrapage du taux départemental pour tous les collèges des quartiers prioritaires, hormis Jean Rostand à Trélazé (écart entre son taux de réussite et celui du département qui ne cesse de se creuser depuis juin 2005).

Deux établissements enregistrent un taux de réussite supérieur à la moyenne départementale : Rabelais (Belle-Beille) et Lurçat (Monplaisir). Pour Belle-Beille, cela peut être attribué à une aire de recrutement élargie. Quant à Monplaisir, ce résultat méritera d'être vérifié dans la durée.

5- Hors collèges en éducation prioritaire, le collège Jean Mermoz situé dans le quartier de la Roseraie concentre la plus forte part d'élèves issus de catégories sociales défavorisées. A contrario, le collège David d'Angers situé en centre ville concentre la plus faible part.

## Des élèves de l'éducation prioritaire plus souvent orientés en second cycle professionnel

Les collégiens d'Angers/Trélazé accèdent en classe de seconde dans les mêmes proportions, qu'ils aient été scolarisés dans les collèges de l'éducation prioritaire ou dans les autres collèges. Cependant,

les orientations, entre les deux types de filières (seconde générale et technologique et seconde cycle professionnel), sont contrastées entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves. Ainsi, les élèves des collèges de l'éducation prioritaire sont moins souvent orientés en classe de seconde générale et technologique puisque leur taux d'accès dans cette filière est inférieur ou égal à 60%. Le collège Jean Rostand à Trélazé présente le taux le plus faible : 36.1%.

En revanche, les élèves de collèges hors éducation prioritaire sont plus souvent orientés en classe de seconde générale et technologique avec un taux d'accès dans cette filière supérieur ou égal à 60%.



Taux d'accès de 3<sup>e</sup> en 2<sup>nd</sup>e Année scolaire 2007/ 2008 en %

Etablissement	Quartier	Proportion d'élèves orientés vers	
		GT*	Professionnel
<b>Californie</b>	<b>St J/ N</b>	<b>52,3</b>	<b>36</b>
Chevreul	Centre ville	87,3	5,6
C. Debussy	Monplaisir	59,4	20,8
D. d'Angers	Centre ville	88,5	6,9
F. Landreau	Justices	60,3	31
<b>F. Rabelais</b>	<b>Belle Beille</b>	<b>60</b>	<b>27,6</b>
<b>J. Lurçat</b>	<b>Monplaisir</b>	<b>55,8</b>	<b>26</b>
J. Mermoz	Roseraie	58,8	26,8
J. Monnet	Lac de Maine	79,3	10,7
<b>J. Vilar</b>	<b>Roseraie</b>	<b>45</b>	<b>43,3</b>
<b>Montaigne</b>	<b>DC/ B</b>	<b>40</b>	<b>44,3</b>
<b>J. Rostand</b>	<b>Trélazé</b>	<b>36,1</b>	<b>38,6</b>
<b>Moyenne Académique</b>		<b>NR</b>	<b>NR</b>
<b>Etablissement en éducation prioritaire</b>			
<b>* Générale et technologique</b>			

## Devenir scolaire des collégiens issus de l'éducation prioritaire en fin de classe de seconde

A la fin de la classe de seconde, les cursus scolaires des élèves issus des collèges de l'éducation prioritaire, au moment du choix des séries du baccalauréat, se caractérisent par un redoublement plus important de la classe de seconde (entre 9.1 et 34.1%). Les élèves non issus de l'éducation prioritaire sont moins exposés au redoublement (entre 7.7 et 23.6%).

Des rapports d'études consacrés aux choix d'orientation des élèves montrent que ce phénomène de redoublement de la seconde est plus marqué chez les élèves des collèges de l'éducation prioritaire. Ceci laisse à penser que certains élèves –sans doute les moins en retard – préfèrent redoubler leur seconde, en espérant pouvoir accéder en classe de première générale ou technologique, plutôt que de se voir proposer une orientation vers l'enseignement

professionnel. Ce constat demande à être vérifié sur le territoire angevin.

Les élèves issus de l'éducation prioritaire ont moins de chance d'accéder en classe de 1<sup>re</sup> générale. 4 établissements sur 6 ont des taux inférieurs à la moyenne académique, les collèges J. Lurçat, Montaigne et J. Rostand présentant un taux inférieur à 60%.

Les établissements hors éducation prioritaire présentent quant à eux des taux supérieurs à 70% (sauf pour le collège F. Landreau avec un taux de 68.5%).

Le poids des élèves orientés vers un BEP n'est pas significativement différent entre les collèges d'éducation prioritaire et les autres. Globalement, peu d'élèves sont orientés ou s'orientent vers l'enseignement professionnel.

Elèves en fin de seconde		Proportion d'élèves en % orientés vers :			
Etablissement	Quartier	1 <sup>re</sup> générale	BEP	Redoublement	Autres
<b>Californie</b>	<b>St J/ N</b>	<b>69,6</b>	<b>4,3</b>	<b>19,6</b>	<b>6,5</b>
Chevreul	Centre ville	85,4	0,9	8,5	5,1
C. Debussy	Monplaisir	90,4	1,9	7,7	0
D. d'Angers	Centre ville	82	0	11,2	6,8
F. Landreau	Justices	68,5	2,6	23,6	5,3
<b>F. Rabelais</b>	<b>Belle Beille</b>	<b>77,6</b>	<b>3,9</b>	<b>13,2</b>	<b>5,3</b>
<b>J. Lurçat</b>	<b>Monplaisir</b>	<b>52,3</b>	<b>4,5</b>	<b>34,1</b>	<b>9,1</b>
J. Mermoz	Roseraie	72,4	6,9	13,8	6,9
J. Monnet	Lac de Maine	78,2	0,9	15,4	5,5
<b>J. Vilar</b>	<b>Roseraie</b>	<b>81,8</b>	<b>0</b>	<b>9,1</b>	<b>9,1</b>
<b>Montaigne</b>	<b>DC/ B</b>	<b>57,2</b>	<b>0</b>	<b>32,1</b>	<b>10,7</b>
<b>J. Rostand</b>	<b>Trélazé</b>	<b>56,8</b>	<b>2,3</b>	<b>34,1</b>	<b>6,8</b>
<b>Moyenne académique</b>		<b>76,9</b>	<b>2,6</b>	<b>13,6</b>	<b>6,8</b>

Etablissement en éducation prioritaire



## Synthèse

- Une baisse plus prononcée des effectifs du second degré dans les territoires prioritaires. Plusieurs hypothèses sont possibles : Une tendance démographique ? Un départ de population ? Des collèges souffrant d'une image négative ?
- Un meilleur taux de réussite au diplôme national du brevet en juin 2007
- Une proportion d'élèves boursiers (à taux 3, les plus financés) toujours importante
- Une concentration d'élèves issus de milieux défavorisés plus marquée dans les collèges Jean Vilar (Roseaie), Jean Rostand (Trélazé), et Montaigne (Deux-Croix/Banchais), avec un taux supérieur ou égal à 55% (35.5% pour le département)
- Des élèves de l'éducation prioritaire plus souvent orientés en second cycle professionnel
- Des taux de redoublement de la seconde plus importants pour les élèves issus des collèges en éducation prioritaire

## **Préconisations**

### **et dispositifs**

- Poursuivre les efforts pour lutter contre l'échec scolaire, notamment à Trélazé
- Soutenir et renforcer la fonction parentale dans l'éducation des enfants.

#### **Le contrat renforce et complète les dispositifs suivants :**

- Réseau ambition réussite
- Le programme de réussite éducative (PRE)
- Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)
- Le contrat éducatif local (CEL)
- Ville, vie, vacances (VVV)
- Contrat enfance jeunesse (CEJ)

# Emploi et développement économique

## *pauvreté-précarité*

### Catégories de demandeurs d'emploi immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi:

Catégorie 1: à durée indéterminée et à temps plein

Catégorie 2 : à durée indéterminée et à temps partiel

Catégorie 3 : à durée déterminée, temporaire ou saisonnier

### Personnes non immédiatement disponibles, à la recherche d'un autre emploi:

Catégorie 6 : à durée indéterminée et à temps plein

### Indicateurs mobilisés :

#### sources : ANPE, MLA, PLIE

- Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (Cat. 1+2+3)
- Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (Cat. 1+2+3) par sexe
- Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE (Cat. 1+2+3) par tranches d'âge
- Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis 1 an et plus)
- Evolution du nombre de jeunes avec contacts, accueillis par la Mission locale angevine
- Evolution du nombre de premiers accueils (MLA)
- Evolution du nombre de solutions mises en œuvre (MLA)
- Evolution du nombre de personnes inscrites dans le PLIE
- Evolution du nombre des entrants du dispositif PLIE
- Evolution du nombre des sortants du dispositif PLIE

#### Rappel :

En raison de difficultés techniques, les données relatives à la demande d'emploi pour l'année 2006 (données au 1<sup>er</sup> janvier 2007) ne peuvent être disponibles. L'observation des tendances d'évolution sur la statistique des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE s'étudiera donc sur la période janvier 2006/ janvier 2008.

Le regroupement des catégories se rapprochant le mieux du concept de chômage au sens du BIT correspond à la somme des catégories 1, 2 et 3. Le regroupement des catégories 1+2+3 permet de connaître les effectifs de l'ensemble des demandeurs d'emploi immédiatement disponibles quelque soit le temps de travail recherché. C'est pourquoi l'analyse de l'évolution se fera à partir de ces catégories (et non plus sur les cat. 1+6).

## Axe 2 du CUCS

### **Orientation 1 : favoriser l'accès à l'emploi**

#### **Objectifs :**

- concevoir et mettre en œuvre les actions en faveur de l'emploi sur les périmètres CUCS
- lever les freins à l'embauche

### **Orientation 2 : favoriser la connaissance des dispositifs et des politiques en faveur de l'emploi**

**Objectif :** renforcer le lien entre les opérateurs de la politique de l'emploi, acteurs de proximité et acteurs économiques.

## Rapport d'activités ALM

**En 2007, cette thématique regroupe 9% des projets du Cucs (soit 11 projets) et représente 28% du budget global.**

## Contexte national : rappel de la situation des ZUS

Entre début 2004 et fin 2006, baisse des demandeurs d'emploi en recherche d'un CDI à temps plein estimée dans les ZUS<sup>1</sup> à 16%<sup>2</sup>, contre 9.3% au niveau national

Entre début 2004 et fin 2006, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE à la recherche d'un CDI à temps plein est estimée dans les ZUS à 16 %. Comme au niveau national, ce mouvement de baisse s'est accéléré sur l'année 2006. La baisse est, dans les ZUS, plus prononcée pour les demandeurs d'emploi de moins de 50 ans que pour les plus âgés, elle est plus nette pour les demandeurs d'emploi de nationalité étrangère. Les évolutions peuvent être très contrastées d'une ZUS à l'autre.

Les demandeurs d'emploi en ZUS recherchent prioritairement les métiers de service à la personne et à la collectivité, du BTP, des transports, de la mécanique ou de l'électronique... et moins souvent des métiers administratifs ou commerciaux (extrait rapport des ZUS).

**Le nombre de demandeurs d'emploi résidant dans une ZUS évolue également en fonction de la situation du marché du travail local et de l'accès**

des habitants de ces quartiers à ces marchés. Il ne faut pas exclure que d'autres éléments peuvent jouer, comme les évolutions démographiques en lien avec les interventions sur le bâti, conduites dans le cadre du PRU.

Parmi les trois nouveaux dispositifs du plan de cohésion sociale<sup>4</sup>, le contrat d'avenir et notamment le contrat d'accompagnement dans l'emploi sont les plus ouverts aux résidents des ZUS. En 2006, les habitants des ZUS représentent 18% des embauches en CAE et 14% des entrées en contrats aidés. Ces derniers embauchés en contrats aidés sont moins qualifiés que l'ensemble des bénéficiaires et plus nombreux à toucher le RMI avant l'embauche. Notons que les femmes des ZUS ont un avantage relatif légèrement supérieur à celui des hommes dans l'accès aux CAE.

1- ZUS : zone urbaine sensible

2- Rapport ONZUS 2007

3- ZUF : zone franche urbaine

4- CAE : contrat d'accompagnement dans l'emploi. CAV : contrat d'avenir. CIE : contrat initiative emploi.

## Situation locale

En décembre 2007, 91 700 demandeurs d'emploi étaient inscrits en catégorie 1 dans la région Pays de la Loire, soit 11 100 de moins qu'en décembre 2006 (-10.7% sur un an en données observées). Tous les départements participent à ce recul très sensible observé sur un an qui concerne tous les publics de demandeurs d'emploi : hommes, femmes, jeunes, adultes, personnes âgées de plus de 50 ans et chômeurs de longue durée. Au niveau national, le chômage diminue à 9.3%. Le département de la Maine-et-Loire observe la plus forte baisse au regard des autres départements (-12.3%).

Source : *Emploi-Travail, Marché du travail, décembre 2007. DRTEFP*

## Entre 2006 et 2008, forte accélération de la baisse des demandeurs d'emploi

Le mouvement de baisse du nombre de demandeurs d'emploi des catégories 1+2+3 touche l'ensemble des territoires (communes d'Angers et Trélazé, ALM et les six quartiers prioritaires). Il est cependant moins prononcé dans certains quartiers prioritaires, même si cette baisse reste relativement forte.

Rappelons que l'année 2006 a été bénéfique en matière de créations d'emploi sur le territoire ALM (2 000 créations dont 1 000 à Angers et 300 pour Trélazé)<sup>7</sup>. Ce sont les secteurs de la santé/action

sociale, des services aux entreprises et du bâtiment qui bénéficient le plus de ces créations d'emploi.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, 9 303 demandeurs d'emploi des catégories 1+2+3<sup>6</sup>, domiciliés à Angers, étaient inscrits à l'ANPE, et 598 à Trélazé. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le nombre de ces demandeurs a baissé de 18% à Angers et de 16.5% à Trélazé. C'est l'ensemble du territoire ALM qui enregistre la plus forte baisse (-19%).

### Constats

Au 31 12 2006 l'agglomération angevine compte 84 717 salariés du secteur privé, dont 61 979 dans le tertiaire. 46% de ces salariés sont des femmes. Depuis 2000, on dénombre en moyenne 1 200 emplois supplémentaires par an, essentiellement, dans les services, le commerce et la construction. Par contre, on constate une baisse dans l'industrie.

Source : *Observatoire économique, Aura octobre 2007*

Cat 1+2+3	janv-06	janv-08	Var. Brute	Evo. Relative
Evo janv 2006/ janv 2008				
Belle-Beille	1074	883	-191	-18%
Capucins Verneau	608	510	-98	-16%
Monplaisir	1293	1038	-255	-19,5%
Deux-Croix/ Banchais	876	685	-191	-12,5%
Roseraie/ Orgemont	1537	1318	-219	-14,2%
Plaines/ Petit-Bois	435	368	-67	-15,4%
S/ Total 6 QP	5823	4802	-1021	-17,5%
Angers	11374	9303	-2071	-18%
Trélazé	717	598	-119	-16,5%
ALM	16445	13295	-3150	-19%

6- Ce sont les chiffres pour la catégorie 3 des demandeurs d'emploi qui connaissent la plus forte baisse (près de -30% pour ALM, idem pour Angers).

7- Source : UNEDIC

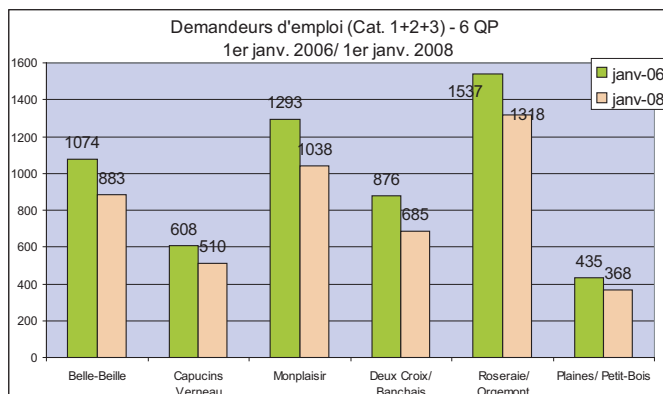
En 2008, près de 70% des demandeurs d'emploi du territoire d'ALM sont domiciliés à Angers. Cette part est en légère hausse depuis 2006 (+ 1 point). 4.6% habitent Trélazé, leur poids restant stable.

Cette baisse s'observe également dans les six quartiers prioritaires (Angers/Trélazé). Les quartiers connaissant la baisse la plus rapide sont Monplaisir et Belle-Beille.

Monplaisir connaît la baisse la plus significative au regard des autres territoires observés.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, les quartiers prioritaires d'Angers comptent 47.6% de l'ensemble des demandeurs (catégories 1+2+3) de la ville contre 47.4% au 1<sup>er</sup> janvier 2006, soit une quasi stabilité.

Notons que, entre 2006 et 2008, la part des demandeurs d'emploi de nationalité étrangère (cat. 1) et domiciliés à Angers reste identique pour Belle-Beille (15,4%) et Capucins/Verneau (11,5%).



En revanche, on observe une augmentation de leur part dans les trois autres quartiers prioritaires de la ville d'Angers. Roseraie/Orgemont enregistre la plus forte hausse (+ 5 points)

A titre comparatif, la ville d'Angers voit cette part augmenter de 5 points (de 17% au 1<sup>er</sup> janvier 2006 à 22% au 1<sup>er</sup> janvier 2008).

## Une part importante des demandeurs d'emploi de la catégorie 1 pour Belle-Beille et Capucins/Verneau (au 1<sup>er</sup> janvier 2008)

La part des demandeurs d'emploi de la catégorie 2 habitant dans les quartiers prioritaires est supérieure à celle observée à Angers, Trélazé et ALM.

janv-08	Cat 1		Cat 2		Cat 3		Total Cat 1+2+3
	Nb	%*	Nb	%	Nb	%	
Belle-Beille	655	74,2	148	16,8	80	9,1	883
Capucins Verneau	379	74,3	84	16,5	47	9,2	510
Monplaisir	743	71,6	204	19,7	91	8,8	1 038
Deux Croix/ Banchais	495	72,3	119	17,4	71	10,4	685
Roseraie/ Orgemont	944	71,6	230	17,5	144	10,9	1 318
Plaines/ Petit-Bois	238	64,7	71	19,3	59	16,0	368
<b>S/ Total 6 QP</b>	<b>3454</b>	<b>71,9</b>	<b>856</b>	<b>17,8</b>	<b>492</b>	<b>10,2</b>	<b>4 802</b>
<b>Angers</b>	<b>6878</b>	<b>73,9</b>	<b>1428</b>	<b>15,3</b>	<b>997</b>	<b>10,7</b>	<b>9 303</b>
<b>Trélazé</b>	<b>414</b>	<b>69,2</b>	<b>97</b>	<b>16,2</b>	<b>87</b>	<b>14,5</b>	<b>598</b>
<b>ALM</b>	<b>9723</b>	<b>73,1</b>	<b>2083</b>	<b>15,7</b>	<b>1489</b>	<b>11,2</b>	<b>13 295</b>

\*Part de la catégorie 1 parmi le total des catégories 1+2+3

## Baisse du nombre des demandeurs d'emploi plus favorable aux hommes

Entre 2006 et 2008, le mouvement de baisse du nombre de demandeurs inscrits en catégories 1, 2 et 3 touche, dans les territoires observés, aussi bien les hommes que les femmes.

Les femmes inscrites à l'ANPE restent les plus nombreuses dans chacun des territoires observés.

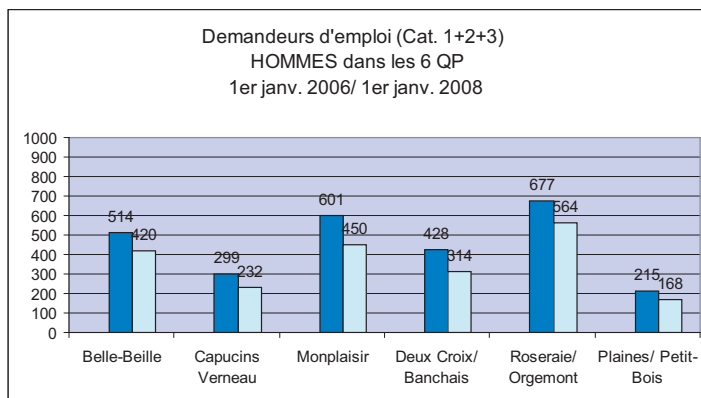
La baisse du nombre d'hommes demandeurs d'emploi habitant dans les quartiers prioritaires est bien plus rapide que celle des femmes (entre -16.6% et -26.6% selon les territoires contre entre -9% à -17% pour les femmes).

Cette rapidité est principalement attribuée au développement des emplois offerts dans le secteur du bâtiment.

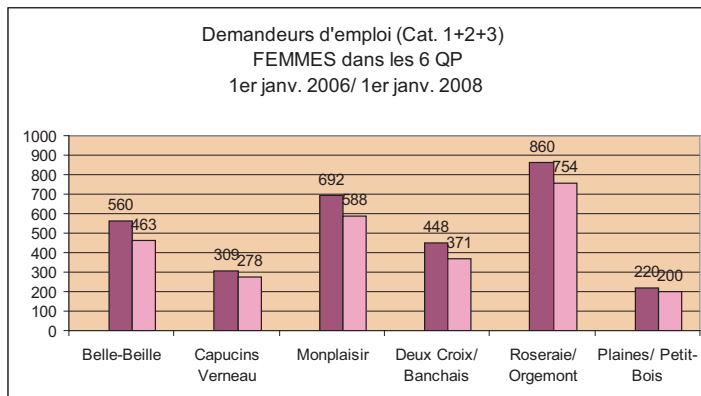
Monplaisir, Deux-Croix/Banchais et Trélazé enregistrent les baisses les plus importantes du nombre de demandeurs d'emploi masculins (respectivement -25%, -26.6% et -24%).

Pour les femmes, les quartiers prioritaires connaissant la baisse la plus rapide sont Deux-Croix/Banchais, Belle-Beille et Monplaisir. A contrario, le quartier Plaines/Petit-Bois observe la plus faible baisse (-9%).

A titre comparatif, ALM et Angers observent une baisse de 16%. Trélazé connaît une baisse moins rapide (< à 10%).



Cat 1+2+3	janv-06	janv-08	Var. Brute	Evo. Relative
Belle-Beille	514	420	-94	-18%
Capucins Verneau	299	232	-67	-22%
Monplaisir	601	450	-151	-25%
Deux Croix/ Banchais	428	314	-114	-26,6%
Roseraie/ Orgemont	677	564	-113	-16,6%
Plaines/ Petit-Bois	215	168	-47	-21,8%
<b>S/ Total 6 QP</b>	<b>2734</b>	<b>2148</b>	<b>-586</b>	<b>-21,4%</b>
Angers	5450	4335	-1115	-20%
Trélazé	355	269	-86	-24%
ALM	7859	6119	-1740	-22%



Cat 1+2+3	janv-06	janv-08	Var. Brute	Evo. Relative
Belle-Beille	560	463	-97	-17%
Capucins Verneau	309	278	-31	-10%
Monplaisir	692	588	-104	-15%
Deux Croix/ Banchais	448	371	-77	-17%
Roseraie/ Orgemont	860	754	-106	-12%
Plaines/ Petit-Bois	220	200	-20	-9%
<b>S/ Total 6 QP</b>	<b>3089</b>	<b>2654</b>	<b>-435</b>	<b>-14%</b>
Angers	5924	4968	-956	-16%
Trélazé	362	329	-33	-9%
ALM	8586	7176	-1410	-16%

## Baisse du nombre de demandeurs d'emploi de toutes les tranches d'âge : jeunes, adultes et personnes de plus de 50 ans

Entre 2006 et 2008, la tendance à la baisse du nombre de demandeurs d'emploi (cat. 1+2+3) concerne toutes les tranches d'âge. Sur ALM et Angers, elle est plus prononcée pour les moins de 50 ans, de même que sur les quartiers Deux-Croix/Banchais et Roseraie/Orgemont.

Trélazé et le quartier Plaines/Petit-Bois enregistrent les baisses les plus faibles.

Pour les jeunes de moins de 25 ans, la baisse est plus rapide à Monplaisir, Belle-Beille et Trélazé.

Les plus fortes baisses chez les 25-49 ans sont observées sur les quartiers Belle-Beille et Deux-Croix/Banchais.

Cat. 1+2+3	< 25 ans	25-49 ans	50 ans et plus
Belle-Beille	-20%	-33%	-18%
Capucins Verneau	-18,3%	-16%	-12%
Monplaisir	-29,6%	-16%	-17%
Deux Croix/ Banchais	-12,6%	-23%	-30%
Roseraie/ Orgemont	-15,4%	-12%	-23,5%
Plaines/ Petit-Bois	-17,3%	-16%	-10%
S/ Total 6 QP	-20%	-19%	-20,3%
Angers	-17,7%	-17,7%	-19,5%
Trélazé	-20%	-17%	-7,5%
ALM	19,6%	-18,5%	-21,6%

## Entre 2006 et 2008, forte accélération de la baisse du nombre des demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis 1 an et plus)

Entre les quartiers prioritaires, la baisse varie de 24% à 34%. Deux-Croix/Banchais enregistre la plus forte baisse, supérieure à celle observée à Angers et ALM qui pour leur part connaissent une baisse comparable.

Cat 1+2+3 (DELD)	janv-06	janv-08	Var. Brute	Evo. Relative
Belle-Beille	325	247	-78	-24%
Capucins Verneau	200	146	-54	-27%
Monplaisir	417	301	-116	-28%
Deux Croix/ Banchais	315	207	-108	-34%
Roseraie/ Orgemont	493	358	-135	-27%
Plaines/ Petit-Bois	67	55	-12	-18%
S/ Total 6 QP	1817	1314	-503	-27,6%
Angers	3768	2674	-1094	-29%
Trélazé	229	186	-43	-19%
ALM	5483	3867	-1616	-29,5%

## Population accueillie par la Mission Locale Angevine (MLA) Evolution 2006/ 2007

La Mission locale angevine a pour mission de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire. Elle contribue à l'élaboration d'une politique locale concertée d'insertion des jeunes à partir de l'analyse de leurs demandes et de leurs besoins.

Des antennes de proximité de la MLA existent dans chaque quartier prioritaire de la politique des villes d'Angers et Trélazé sur le territoire d'ALM. En 2007, une action a été mise en place par la MLA auprès des jeunes domiciliés dans les quartiers CUCS d'Angers et Trélazé. L'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16/ 25 ans de ces quartiers (notamment des jeunes de niveau scolaire inférieur à V) par la mise en œuvre d'un accueil et d'un accompagnement personnalisés.

### Contexte national<sup>8</sup> pour l'année 2006 : quelques éléments

Davantage de jeunes en premier accueil (+6.2% en un an) :

- les jeunes mineurs représentent près d'un premier contact sur 6 (16.5%)
- la majorité des jeunes ont entre 18 et 21 ans
- les jeunes femmes représentent 53% des premiers accueils.

Augmentation du nombre de jeunes en premier accueil depuis 2001 :

43% des jeunes accueillis en mission locale sont sortis de scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale

- plus souvent des hommes, plus jeunes et moins mobiles.

La moitié des jeunes suivis par les missions locales avaient quitté l'école depuis moins d'un an au moment de leur premier accueil.

55% des sortants du système scolaire de niveau V et moins recourent aux services du réseau des missions locales dans l'année qui suit leur sortie.

La moitié des jeunes reçus en entretien individuel en 2006 ont accédé à un emploi ou à une formation la même année.

L'accès à l'emploi des jeunes de ZUS s'améliore, mais reste inférieur à celui des autres jeunes.

## Légère baisse du nombre des jeunes accueillis par la MLA

### Quelques caractéristiques des jeunes accueillis par la structure

- une moyenne d'âge de 21 ans et demi
- un public féminin à 55% (progression de 2 points en un an). En 2007, le public de la MLA s'est féminisé surtout sur les communes d'ALM hors Angers.
- 88% des jeunes résident dans une commune d'ALM, plus des trois quarts résident dans la ville d'Angers
- 50% des jeunes habitent chez leurs parents (- 3 points par rapport à 2006)
- un public peu mobile (68% ne sont pas titulaires du permis B, chiffre similaire à l'année 2006)
- les femmes demeurent plus diplômées
- une baisse importante du nombre de jeunes hommes en contact avec un niveau supérieur au niveau V

8- Bilan d'activités 2006. Missions locales. CNML (Conseil national des missions locales). Décembre 2007

#### Définition des niveaux de formation

Niveau IV et + = équivalent Bac ou plus

Niveau V = BEP/ CAP/ BEPC

Niveau VI et Vbis = < CAP/ BEP

L'année 2007 apporte un constat particulier. En effet, dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Angers, une baisse du nombre de jeunes accueillis par la MLA est enregistrée alors que leur nombre est stable sur ALM et Angers, et en hausse sur Trélazé (+11.5%, +28 en volume).

Hormis sur Belle-Beille, le nombre de jeunes en contact était en constante augmentation depuis 2003. **Le quartier Capucins/Verneau connaît la plus forte baisse (-17%, -17 en volume).**

Cette baisse du public est en partie due à une **baisse du nombre de premiers accueils dans la plupart des territoires observés.** La part des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires d'Angers accueillis pour la première fois a baissé de 3 points en un an (37% en 2007).

Cette baisse est la plus marquée pour les quartiers Capucins/Verneau et Deux-Croix/Banchais (respectivement -18% et près de -16%).

A contrario, **le quartier Belle-Beille voit son nombre de premiers inscrits augmenter en un an (+10%).** En 2006, les modifications des conditions d'accueil (changements successifs d'un des deux intervenants) avaient entraîné une baisse des premiers contacts.

De même Trélazé connaît une augmentation de près de 7%, sans doute grâce à l'accroissement du temps d'intervention de la MLA sur l'antenne de Trélazé (équipe renforcée par la présence d'une chargée d'accueil).

Nombre de jeunes avec contacts				
	2006	2007	Var. Brute	Evo. Relative
Belle-Beille	381	377	-4	-1%
Capucins Verneau	302	250	-52	-17%
Monplaisir	416	426	10	2,5%
Deux Croix/ Banchais	336	328	-8	-2,4%
Roseraie/ Orgemont	602	576	-26	-4%
<b>S/ Total QP*</b>	<b>2037</b>	<b>1957</b>	<b>-80</b>	<b>-4%</b>
Angers	3851	3875	24	1%
Trélazé	244	272	28	11,5%
ALM	5310	5301	-9	-0,2%

Nombre de premiers accueils				
	2006	2007	Var. Brute	Evo. Relative
Belle-Beille	138	153	15	11%
Capucins Verneau	99	82	-17	-17%
Monplaisir	157	147	-10	-6,4%
Deux Croix/ Banchais	134	113	-21	-15,7%
Roseraie/ Orgemont	221	207	-14	-6%
<b>S/ Total QP*</b>	<b>749</b>	<b>702</b>	<b>-47</b>	<b>-6%</b>
Angers	1658	1562	-96	-6%
Trélazé	103	110	7	6,7%
ALM	2259	2187	-72	-3,2%

\* Commune d'Angers



## Baisse significative des solutions mises en œuvre sur les quartiers prioritaires

On observe une tendance à la baisse à la fois des solutions relatives à la formation et à l'emploi sur l'ensemble des territoires. **Trélazé est le seul territoire qui continue à voir son nombre de solutions augmenter (+25% en un an pour l'accès à l'emploi et +6.6% pour la formation).** Les solutions pour l'accès à l'emploi restent somme toute plus nombreuses que celles relatives à la formation, tous territoires confondus.

Concernant l'accès à l'emploi, on constate une tendance à la hausse des solutions à Belle-Beille (+8.3%), à Angers (+2.5%) et sur le territoire d'ALM (+4%).

En 2007, 40% des jeunes accueillis par la MLA et demeurant dans les quartiers prioritaires d'Angers ont trouvé une solution relative à l'emploi. Ce taux s'élève à 40.5% pour les jeunes d'Angers et à près de 70% pour ceux habitant à Trélazé.

### Constats

25% des jeunes de formation inférieure au niveau V ont accédé à l'emploi, les jeunes relevant du Cucs dans les mêmes proportions que leurs homologues résidant en dehors d'Angers. De même, 36.5% des jeunes bénéficiant d'une offre d'emploi relèvent d'un territoire Cucs.

En 2007, 17% des jeunes accueillis par la MLA et demeurant dans les quartiers prioritaires d'Angers ont trouvé une solution relative à la formation. Ce taux est identique pour les jeunes demeurant à Angers et s'élève à 17.6% pour ceux habitant à Trélazé.

Source MLA, « Rapport d'activités 2007 »

Solutions mises en oeuvre				
EMPLOI				
	2006	2007	Var. Brute	Evo. Relative
Belle-Beille	132	143	11	8,3%
Capucins Verneau	132	113	-19	-14,4%
Monplaisir	194	172	-22	-11,3%
Deux Croix/ Banchais	211	176	-35	-16,6%
Roseraie/ Orgemont	215	187	-28	-13%
S/ Total QP*	884	791	-93	-10,5%
Angers	1533	1572	39	2,5%
Trélazé	152	190	38	25%
ALM	2221	2311	90	4%

\* Commune d'Angers

## Constats

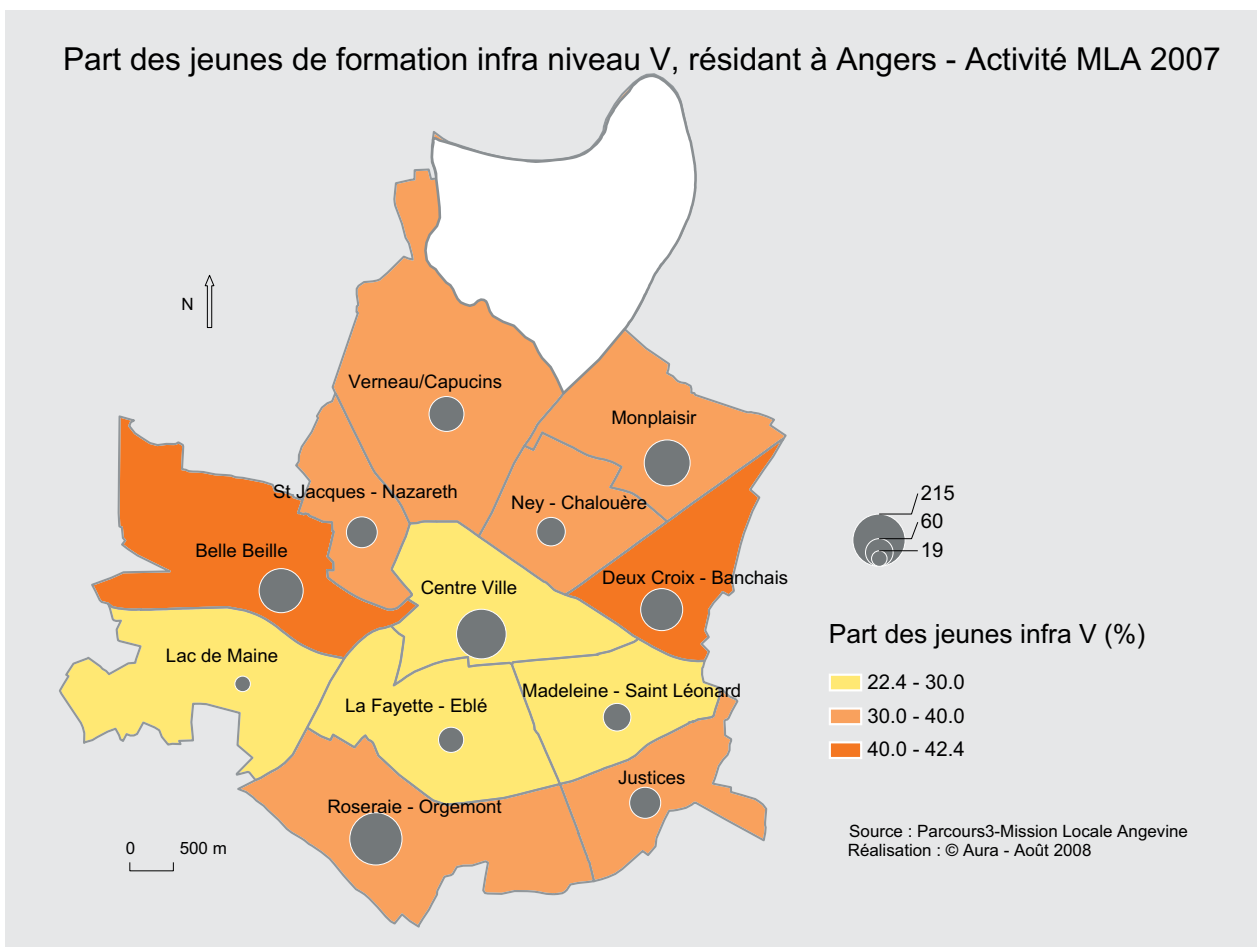
Les domaines professionnels les plus demandés en formation sont services aux personnes, BTP, social, distribution/vente, transport logistique et paramédical. Les secteurs du BTP ou de la distribution attirent proportionnellement plus de jeunes de niveau inférieur ou égal à V (CAP/ BEP), alors que les secteurs administratif, social ou paramédical attirent proportionnellement plus de jeunes de niveau Bac et plus. Les demandes de formation émanent majoritairement des jeunes femmes. 65% des jeunes sont issus de l'enseignement technique. Peu de jeunes de niveau VI ont fait une demande de formation.

Source MLA, « Rapport d'activités 2007 »

Solutions mises en oeuvre				
FORMATION				
	2006	2007	Var. Brute	Evo. Relative
Belle-Beille	70	59	-11	-15,7%
Capucins Verneau	53	50	-3	-5,6%
Monplaisir	105	68	-37	-35,2%
Deux Croix/ Banchais	79	67	-12	-15,2%
Roseraie/ Orgemont	151	91	-60	-40%
<b>S/ Total QP*</b>	<b>458</b>	<b>335</b>	<b>-123</b>	<b>-27%</b>
Angers	783	657	-126	-16%
Trélazé	45	48	3	6,6%
ALM	1058	901	-157	-15%

\* Commune d'Angers

Part des jeunes de formation infra niveau V, résidant à Angers - Activité MLA 2007



## Personnes inscrites dans le PLIE Evolution 2006/ 2007

Le PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) est une plate-forme de coordination qui associe l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le domaine de l'insertion professionnelle (services de l'Etat, associations, structures d'insertion par l'activité économique, organismes de formation, entreprises, collectivités territoriales) afin de favoriser l'accès à l'emploi des publics les plus en difficulté : bénéficiaires du RMI, chômeurs de longue durée et jeunes en difficulté d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau V (CAP/ BEP), résidant sur le territoire d'Angers Loire Métropole.

Le PLIE assure la gestion de parcours d'insertion avec un accompagnement renforcé et individualisé, le développement de l'offre d'insertion et la mobilisation des entreprises.

### Baisse importante du nombre de personnes suivies dans le PLIE

En 2007, 1 238 personnes (dont 289 entrées) habitant dans le territoire d'ALM ont bénéficié d'un accompagnement individualisé (baisse de 10.6% en un an). 913 résident à Angers (dont 210 entrées) et 110 à Trélazé ( dont 27 entrées).

Belle-Beille connaît la plus forte baisse (-21%). A contrario, Deux-Croix/Banchais voit son nombre de personnes inscrites dans le PLIE augmenter en un an (+18%). Trélazé, Roseraie et Capucins/Verneau connaissent, quant à eux, une certaine stabilité.

Evolution 2006/ 2007 Nombre de personnes inscrites dans le PLIE				
	2006	2007	Var. Brute	Evo. Relative
Belle-Beille	110	87	-23	<b>-21%</b>
Capucins Verneau	61	60	-1	-1,60%
Monplaisir	117	97	-20	-17%
Deux-Croix/ Banchais	66	78	12	<b>18%</b>
Roseraie/ Orgemont	155	148	-7	-4,5%
<b>S/ Total QP*</b>	<b>509</b>	<b>470</b>	<b>-39</b>	<b>-7,6%</b>
Angers	1021	913	-108	-10,5%
Trélazé	112	110	-2	-1,8%
ALM	1385	1238	-147	-10,6%

\* Commune d'Angers

Inscrit dans la loi de lutte contre les exclusions, le PLIE est un dispositif géré par Angers Loire Métropole (il n'est plus associatif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005) et financé par une ou plusieurs communes, et par le Fond social européen. Or, en 2007, le PLIE a connu une période difficile en matière de financement qui est resté longtemps incertain. Il a donc été contraint de voir à la baisse son nombre d'entrants dans le dispositif et de cibler sur les publics maîtrisant les savoirs de base et la langue française

## Moins d'entrants dans le dispositif en 2007

Globalement, l'ensemble des quartiers prioritaires d'Angers (hors Monplaisir) est moins touché par cette baisse au regard des autres territoires observés.

Seul le quartier Capucins/Verneau voit son nombre d'entrants à nouveau augmenter, après une baisse observée en 2006. Il en est de même pour le quartier Deux-Croix/ Banchais

Evolution 2006/ 2007 Nombre d'entrants dans le dispositif				
	2006	2007	Var. Brute	Evo. Relative
Belle-Beille	25	20	-5	-20%
Capucins Verneau	11	17	6	54,5%
Monplaisir	36	21	-15	-41,6%
Deux-Croix/ Banchais	21	26	5	24%
Roseraie/ Orgemont	38	30	-8	-21%
<b>S/ Total QP*</b>	<b>131</b>	<b>114</b>	<b>-17</b>	<b>-13%</b>
Angers	273	210	-63	-23%
Trélazé	36	27	-9	-25%
ALM	385	289	-96	-25%
* Commune d'Angers				

## Fin de parcours PLIE : 39.5% de sorties positives pour les quartiers prioritaires en 2007

La part de sorties positives<sup>10</sup> atteint 40.5% pour Angers, 44.5% sur le territoire d'ALM et 46.1% pour Trélazé. En 2007, 53 personnes relevant d'un territoire du CUCS ont accédé à l'emploi, soit une baisse de 19.6% (-13 en volume). Cette baisse est de 27% (-33 en volume) pour les personnes résidant sur Angers, de 28.5% pour celles résidant à Trélazé

(-4 en volume) et de 27.8% pour celles résidant sur le territoire d'ALM.

**Globalement, 54% des personnes d'Angers qui accèdent à l'emploi résident dans un territoire du CUCS. 63.5% des personnes d'Angers qui accèdent à une formation qualifiante résident dans un territoire du CUCS.**

10- Emploi + formation qualifiante

Evolution du nombre de sortants du dispositif en fonction des motifs de sorties						
	2006			2007		
	Emploi	FQ	Autres**	Emploi	FQ	Autres
Belle-Beille	12	7	22	7	0	20
Capucins/Verneau	11	1	7	9	1	14
Monplaisir	15	0	21	16	3	17
Deux-Croix/ Banchais	13	1	10	9	1	18
Roseraie/Orgemont	15	5	22	12	2	23
<b>S/ Total QP*</b>	<b>66</b>	<b>14</b>	<b>82</b>	<b>53</b>	<b>7</b>	<b>92</b>
Angers	122	22	169	89	16	154
Trélazé	14	3	12	10	2	14
ALM	183	30	223	132	27	198
* Commune d'Angers						
** Abandon, abandon volontaire, congé parental, Cotorep, déménagement, pas prêt à une insertion professionnelle, problème de santé, problèmes familiaux						



## Synthèse

- Baisse du nombre de demandeurs d'emploi (catégories 1+2+3), une tendance locale qui suit la tendance nationale
- Cette baisse est comparable sur l'ensemble des territoires prioritaires ou non quels que soient l'âge et le sexe
- Baisse un peu plus rapide à Monplaisir (-19.5%), mais le quartier compte toujours plus de 11% des demandeurs d'emploi de la ville d'Angers
- Baisse moins rapide sur Roseraie (-14.2%) avec une progression du poids des demandeurs d'emploi : 14.2% des demandeurs d'emploi de la ville en 2008 contre 13.5% en 2006
- Légère baisse du nombre des jeunes accueillis par la Mission locale angevine et résidant dans les quartiers prioritaires de la ville d'Angers (-4% en un an). Tendance à la baisse à la fois des solutions relatives à la formation et à l'emploi sur l'ensemble des territoires
- Baisse importante du nombre de personnes suivies dans le PLIE (incertitude concernant le financement du PLIE/ contraint de voir à la baisse le nombre d'entrants dans le dispositif)

## Préconisations

### et dispositifs

- Recentrer les actions d'insertion professionnelle en direction des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires
- Dans tous les quartiers prioritaires, poursuivre les efforts sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi vers une situation durable
- Accroître les actions de sensibilisation et d'information sur la réalité des métiers en flux tendus
- Développer les actions d'aide à la mobilité
- Poursuivre les actions pour lutter contre les discriminations
- Face à la progression des ménages vivant sous le seuil de bas revenus, poursuivre et intensifier les réflexions sur les seuils de revenus ouvrant droit aux aides sociales

### Le contrat complète les actions portées par les structures et dispositifs suivants :

- Mission locale angevine (MLA)
- Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
- Conseiller emploi formation (CG 49)
- Zone franche urbaine (ZFU)

# Pauvreté-précarité



## Indicateurs mobilisés :

**source : CAF de l'Anjou au 31.12 de chaque année**

- évolution du nombre d'allocataires du RMI
- évolution du nombre d'allocataires du RMI par sexe
- évolution du nombre d'allocataires du RMI par tranche d'âge
- évolution du nombre d'allocataires du RMI selon la composition des ménages
- évolution du nombre d'allocataires de l'API
- évolution du nombre d'allocataires vivant sous le seuil de pauvreté

## définition :

Toute personne bénéficiant d'une prestation relevant de la catégorie des minima sociaux est qualifiée d'allocataire de minima sociaux (selon les prestations, on parle d'allocataire du RMI, du minimum vieillesse, etc.).

Le bénéficiaire est celui qui perçoit effectivement une aide (un allocataire dont le montant de versement sera inférieur au seuil ne sera pas considéré comme bénéficiaire)

*La thématique de la pauvreté et de la précarité est analysée depuis la mise en place de l'observation à partir de quelques indicateurs. Ceux-ci permettent d'établir une étude, sur une période longue, des positionnements sociaux des quartiers à travers les différentes aides et prestations allouées par diverses institutions publiques, la CAF notamment, et d'identifier les secteurs qui tendent à concentrer les plus grands nombres de difficultés, ainsi que la nature des difficultés qu'ils rencontrent.*

Dans son rapport 2005-2006, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale attire l'attention sur la définition même de la pauvreté : « (...) Il n'existe pas de définition unique et consensuelle de la pauvreté, que ce soit parmi les économistes, les sociologues ou les responsables administratifs et politiques, compte tenu de ses multiples dimensions. La seule définition « officielle » est celle retenue par l'Union européenne, qui considère comme pauvres *« les personnes dont les ressources matérielles, culturelles et sociales sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'Etat membre où elles vivent »*.

## **Contexte national : « une pauvreté globalement stable, mais dont l'intensité s'aggrave »<sup>1</sup>**

« Si la proportion de personnes situées sous le seuil de pauvreté monétaire n'augmente pas dans la population française, on constate une augmentation de l'intensité<sup>1</sup> de la pauvreté. Cela signifie que le revenu médian des personnes pauvres s'éloigne du seuil de pauvreté. En somme, la population pauvre n'augmente pas numériquement, mais sa situation financière se dégrade. Les données associatives semblent confirmer le double constat d'une stabilité du nombre de personnes qui ont fréquenté un accueil ou un hébergement et du « décrochage » de la situation des personnes les plus démunies ».

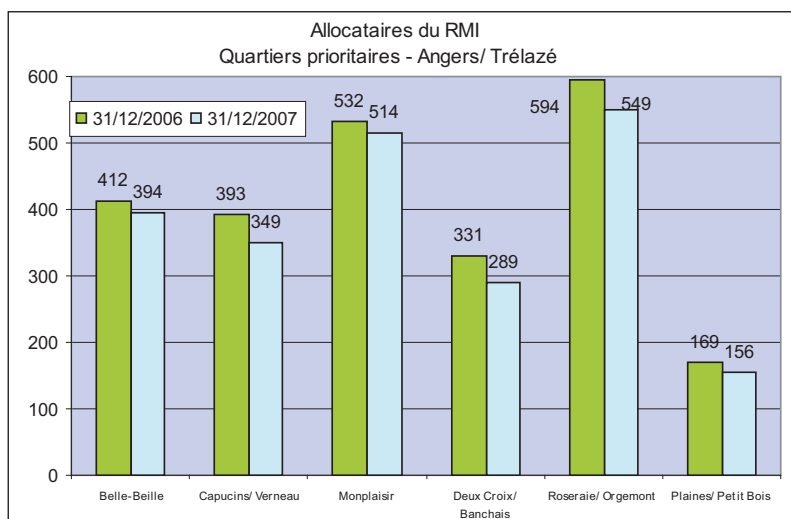
Le rapport 2007-2008 fait état d'une récente stabilisation du nombre d'allocataires des minima sociaux en 2006. Cette baisse globale s'explique pour l'essentiel par le repli du nombre d'allocataires du RMI (-0.8%), mais aussi par la baisse très forte (-35%) du nombre de ceux percevant l'allocation insertion (AI) et allocation temporaire d'attente (ATA).

Parmi les cinq principaux minima sociaux regroupant plus de 90% des allocataires, trois minima voient leur population baisser : le RMI de 0.8%, l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) de 1.6% et l'allocation de solidarité spécifique (ASS) de 2.1%. Parallèlement, la croissance régulière du nombre d'allocataires de l'AAH (allocation aux adultes handicapés) s'est affaiblie (progression de +0.4% contre près de 2% en 2005). Par contre, la croissance du nombre de bénéficiaires de l'API (allocation de parent isolé) a continué à se renforcer (+5.5% après +4.8% en 2005).

1- « Le rapport de l'observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale » - 2007-2008. Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale. La documentation française.

## Situation locale : précarité principalement concentrée sur Angers et ses quartiers prioritaires malgré la baisse observée au 31.12.2007

Allocataires RMI	31/12/2006	31/12/2007	Var. Brute	Evo. Relative
Belle-Beille	412	394	-18	-4,4%
Capucins/ Verneau	393	349	-44	-11,2%
Monplaisir	532	514	-18	-3,4%
Deux-Croix/ Banchais	331	289	-42	-12,7%
Roseraie/ Orgemont	594	549	-45	-7,6%
Plaines/ Petit-Bois	169	156	-13	-7,7%
<b>S/ Total 6 QP</b>	<b>2431</b>	<b>2251</b>	<b>-180</b>	<b>-7,4%</b>
<b>Angers</b>	<b>4416</b>	<b>4120</b>	<b>-296</b>	<b>-6,7%</b>
<b>Trélazé</b>	<b>222</b>	<b>205</b>	<b>-17</b>	<b>-7,7%</b>
<b>ALM</b>	<b>5258</b>	<b>4954</b>	<b>-304</b>	<b>-5,8%</b>



La baisse du nombre des allocataires du RMI plus rapide dans les quartiers prioritaires nous amène à nous interroger sur une mise en relation éventuelle avec une amélioration du marché du travail et la baisse du nombre de demandeurs d'emploi, la réforme du dispositif d'intéressement à la reprise d'activité (cumul revenu d'activité et allocation) et/ou l'accroissement des contrôles par la CAF (source : revue CAF).

Dans le cadre de son observation sociale, la ville d'Angers avec le COMPAS étudie plus précisément l'évolution des travailleurs pauvres.

Au 31.12.2007, 83% des allocataires du RMI<sup>2</sup> d'ALM résident à Angers (cette part atteignait 84% au 31.12.2006). **54,6% des allocataires du RMI d'Angers habitent dans les quartiers prioritaires (55% au 31.12.2006).**

Les chiffres traduisent une **baisse plus rapide du nombre des allocataires du RMI sur Angers et ALM**. La baisse est plus marquée pour Trélazé et les quartiers prioritaires, notamment Capucins/Verneau et Deux Croix/ Banchais.

**Sur Monplaisir et Belle-Beille, le nombre d'allocataires diminue peu.**

Plaines/ Petits Bois retrouve progressivement son niveau de 2003 (baisse amorcée depuis 2005).

2- Revenu Minimum d'Insertion (RMI)

Le RMI, instauré en décembre 1988, a été conçu comme une prestation transitoire, destinée à aider d'abord à l'insertion sociale et professionnelle. Pour bénéficier du RMI, il faut avoir au moins 25 ans, ou assurer la charge d'un ou plusieurs enfants. L'allocation est égale à la différence entre le plafond calculé selon la composition familiale et l'ensemble des ressources entrant au foyer (y compris certaines prestations familiales). Le montant de l'allocation est réduit d'un montant forfaitaire lorsque l'allocataire bénéficie d'une aide au logement ou n'a pas ou plus de charge de logement. Le RMI entraîne l'ouverture de droits sociaux complémentaires : affiliation à l'assurance maladie notamment.

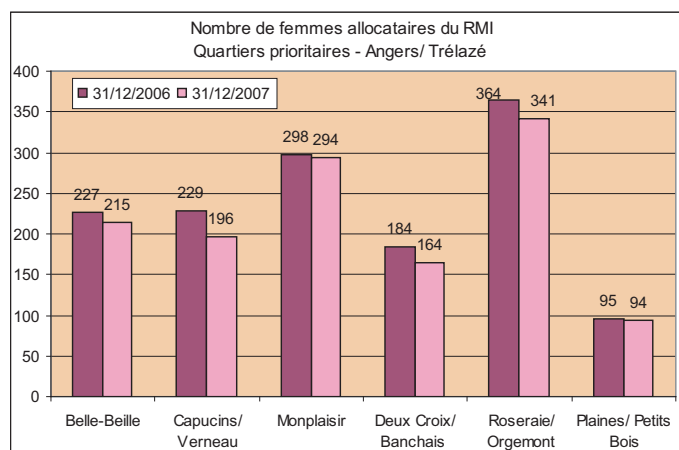
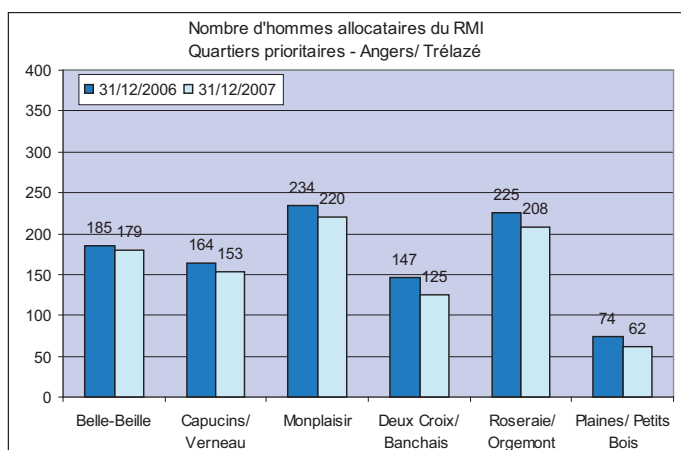
## Une « précarité » toujours aussi présente chez les femmes (responsables dossier) dans les quartiers prioritaires au 31.12.2007

Dans l'ensemble des quartiers prioritaires, 58% des allocataires du RMI sont des femmes, malgré une baisse observée de ces allocataires sur un an (près de -7%). Ce poids des femmes interroge toujours autant : est-ce que les femmes sont plus investies pour mener l'inscription auprès des services sociaux qu'elles soient seules ou en couple ? Comparativement, ce poids est de 53,3% pour Angers, 56% pour Trélazé et, enfin, et 53% pour ALM.

Globalement, le nombre d'allocataires femmes a diminué de manière moins soutenue que celui des hommes. C'est particulièrement vrai pour Trélazé. En revanche, Monplaisir et Plaines/Petit-Bois voient leur nombre d'allocataires femmes se stabiliser.

HOMMES RMI	31/12/2006	31/12/2007	Var. Brute	Evo. Relative
Belle-Beille	185	179	-6	-3,2%
Capucins/Verneau	164	153	-11	-6,7%
Monplaisir	234	220	-14	-6,0%
Deux-Croix/Banchais	147	125	-22	-15,0%
Roseraie/Orgemont	225	208	-17	-7,6%
Plaines/Petit-Bois	74	62	-12	-16,2%
<b>S/ Total 6 QP</b>	<b>1029</b>	<b>947</b>	<b>-82</b>	<b>-8,0%</b>
<b>Angers</b>	<b>2079</b>	<b>1928</b>	<b>-151</b>	<b>-7,3%</b>
<b>Trélazé</b>	<b>101</b>	<b>90</b>	<b>-11</b>	<b>-10,9%</b>
<b>ALM</b>	<b>2490</b>	<b>2324</b>	<b>-166</b>	<b>-6,7%</b>

FEMMES RMI	31/12/2006	31/12/2007	Var. Brute	Evo. Relative
Belle-Beille	227	215	-12	-5,3%
Capucins/Verneau	229	196	-33	-14,4%
Monplaisir	298	294	-4	-1,3%
Deux-Croix/Banchais	184	164	-20	-10,9%
Roseraie/Orgemont	364	341	-23	-6,3%
Plaines/Petit-Bois	95	94	-1	-1,1%
<b>S/ Total 6 QP</b>	<b>1397</b>	<b>1304</b>	<b>-93</b>	<b>-6,7%</b>
<b>Angers</b>	<b>2337</b>	<b>2192</b>	<b>-145</b>	<b>-6,2%</b>
<b>Trélazé</b>	<b>121</b>	<b>115</b>	<b>-6</b>	<b>-5,0%</b>
<b>ALM</b>	<b>2768</b>	<b>2630</b>	<b>-138</b>	<b>-5,0%</b>



## Une baisse plus favorable aux jeunes générations

Les quartiers prioritaires d'Angers et Trélazé restent les secteurs qui cumulent une part d'allocataires « jeunes générations » importante : 34,6% de 25-34 ans et 40% de 35-49 ans.

Ce sont sur ces deux tranches d'âge que s'opèrent les plus fortes baisses. A contrario, le nombre des allocataires de 50-59 ans progresse sur l'ensemble des territoires observés.



25-34 ans	31/12/2006	31/12/2007	Var. Brute	Evo. Relative
Belle-Beille	149	132	-17	-11,4%
Capucins/ Verneau	143	125	-18	-12,6%
Monplaisir	195	183	-12	-6,2%
Deux Croix/ Banchais	117	87	-30	-25,6%
Roseraie/ Orgemont	225	206	-19	-8,4%
Plaines/ Petit-Bois	52	46	-6	-11,5%
S/ Total 6 QP	881	779	-102	-11,6%
Angers	1782	1612	-170	-9,5%
Trélazé	72	56	-16	-22,2%
ALM	2119	1932	-187	-8,8%

35-49 ans	31/12/2006	31/12/2007	Var. Brute	Evo. Relative
Belle-Beille	174	161	-13	-7,5%
Capucins/ Verneau	166	127	-39	-23,5%
Monplaisir	218	210	-8	-3,7%
Deux-Croix/Banchais	129	127	-2	-1,6%
Roseraie/ Orgemont	235	219	-16	-6,8%
Plaines/ Petit-Bois	71	62	-9	-12,7%
S/ Total 6 QP	993	906	-87	-8,8%
Angers	1686	1532	-154	-9,1%
Trélazé	93	85	-8	-8,6%
ALM	1993	1849	-144	-7,2%

50-59 ans	31/12/2006	31/12/2007	Var. Brute	Evo. Relative
Belle-Beille	65	80	15	23,1%
Capucins/ Verneau	53	62	9	17,0%
Monplaisir	76	81	5	6,6%
Deux Croix/ Banchais	54	49	-5	-9,3%
Roseraie/ Orgemont	98	89	-9	-9,2%
Plaines/ Petit-Bois	30	35	5	16,7%
			0	
S/ Total 6 QP	376	396	20	5,3%
Angers	655	685	30	4,6%
Trélazé	38	47	9	23,7%
ALM	800	830	30	3,8%

## Au 31.12.2007, les allocataires du RMI restent majoritairement des personnes seules

49.8% sur les quartiers prioritaires, près de 52% sur Trélazé et 61% sur Angers et ALM

La baisse du nombre de ces allocataires est moins rapide que celle de l'ensemble des allocataires du RMI et leur part progresse sur tous les territoires hors ceux de Trélazé.

Le nombre d'allocataires « isolés avec enfants » reste relativement stable, mais là encore leur part progresse parmi les allocataires du RMI.

Elle reste particulièrement élevée sur Belle-Beille (31.2%), Roseraie (30.8%) et Monplaisir (28.2%).

Les six quartiers prioritaires comptent 68.2% des familles monoparentales allocataires du RMI.

Malgré une baisse significative du nombre de couples sans enfant parmi les allocataires du RMI sur Capucins/Verneau, la part de ces ménages reste élevée à 27.8% contre à peine 9% sur les quartiers prioritaires et sur ALM.

73% des couples avec enfants allocataires du RMI d'Angers et Trélazé sont sur les quartiers prioritaires.

Trélazé et le quartier Plaines/Petit-Bois se distinguent par le poids des couples avec enfants parmi les allocataires du RMI (respectivement 18% et 22.4%), qui est en hausse sur un an.

Personnes seules	31/12/2006	31/12/2007	Var. Brute	Evo. Relative
Belle-Beille	209	211	2	1,0%
Capucins/ Verneau	191	171	-20	-10,5%
Monplaisir	264	256	-8	-3,0%
Deux Croix/ Banchais	179	155	-24	-13,4%
Roseraie/ Orgemont	278	256	-22	-7,9%
Plaines/ Petit-Bois	81	71	-10	-12,3%
<b>S/ Total 6 QP</b>	<b>1202</b>	<b>1120</b>	<b>-82</b>	<b>-6,8%</b>
Angers	2654	2514	-140	-5,3%
Trélazé	121	106	-15	-12,4%
ALM	3199	3044	-155	-4,8%

Couples sans enfants	31/12/2006	31/12/2007	Var. Brute	Evo. Relative
Belle-Beille	24	21	-3	-12,5%
Capucins/ Verneau	114	97	-17	-14,9%
Monplaisir	27	23	-4	-14,8%
Deux Croix/ Banchais	19	17	-2	-10,5%
Roseraie/ Orgemont	35	28	-7	-20,0%
Plaines/ Petit-Bois	13	14	1	7,7%
<b>S/ Total 6 QP</b>	<b>232</b>	<b>200</b>	<b>-32</b>	<b>-13,8%</b>
Angers	401	356	-45	-11,2%
Trélazé	16	17	1	6,3%
ALM	467	420	-47	-10,1%

Familles monoparentales	31/12/2006	31/12/2007	Var. Brute	Evo. Relative
Belle-Beille	125	123	-2	-1,6%
Capucins/ Verneau	53	50	-3	-5,7%
Monplaisir	145	145	0	0,0%
Deux Croix/ Banchais	75	72	-3	-4,0%
Roseraie/ Orgemont	172	169	-3	-1,7%
Plaines/ Petit-Bois	41	36	-5	-12,2%
<b>S/ Total 6 QP</b>	<b>611</b>	<b>595</b>	<b>-16</b>	<b>-2,6%</b>
Angers	869	828	-41	-4,7%
Trélazé	48	45	-3	-6,3%
ALM	1015	987	-28	-2,8%

Couples avec enfants	31/12/2006	31/12/2007	Var. Brute	Evo. Relative
Belle-Beille	54	39	-15	-27,8%
Capucins/ Verneau	35	31	-4	-11,4%
Monplaisir	96	90	-6	-6,3%
Deux Croix/ Banchais	58	45	-13	-22,4%
Roseraie/ Orgemont	109	96	-13	-11,9%
Plaines/ Petit-Bois	34	35	1	2,9%
<b>S/ Total 6 QP</b>	<b>386</b>	<b>336</b>	<b>-50</b>	<b>-13,0%</b>
Angers	492	422	-70	-14,2%
Trélazé	37	37	0	0,0%
ALM	577	503	-74	-12,8%

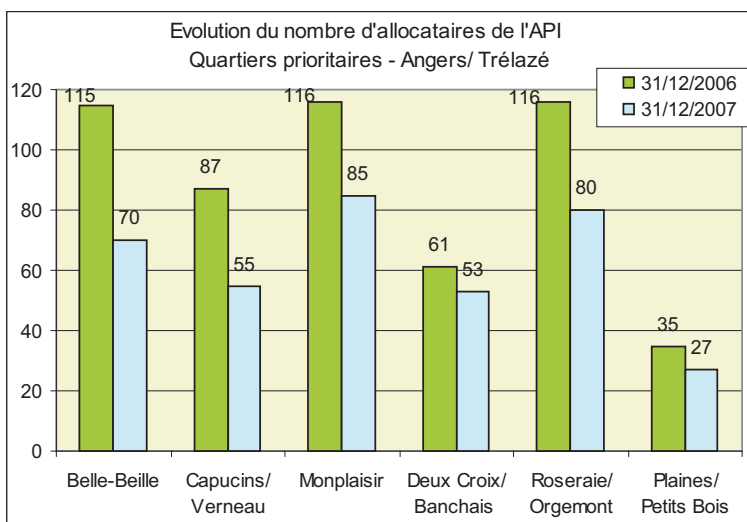
## Baisse sensible des allocataires de l'API sur l'ensemble des territoires observés

En 2007, 64.3% des allocataires de l'API de la ville d'Angers résident dans les quartiers prioritaires (64.5% en 2006).

L'année 2007 apporte un constat particulier avec une baisse significative du nombre d'allocataires de l'API sur l'ensemble des territoires hors Trélazé (sans doute liée à la mise en place d'une lutte spécifique contre les fraudeurs par la CAF en 2006).

Des différences notables entre les quartiers prioritaires avec les plus fortes baisses sur Belle-Beille (près de 40%), Capucins/Verneau (37%) et Roseraie/Orgemont (-31%). S'agit-il des situations revues par la CAF lors des relogements liés au PRU ou des contrôles ?

Allocataires API	31/12/2006	31/12/2007	Var. Brute	Evo. Relative
Belle-Beille	115	70	-45	-39,1%
Capucins/ Verneau	87	55	-32	-36,8%
Monplaisir	116	85	-31	-26,7%
Deux-Croix/ Banchais	61	53	-8	-13,1%
Roseraie/ Orgemont	116	80	-36	-31,0%
Plaines/ Petit-Bois	35	27	-8	-22,9%
S/ Total 6 QP	530	370	-160	-30,2%
Angers	767	533	-234	-30,5%
Trélazé	50	43	-7	-14,0%
ALM	949	667	-282	-29,7%



## Stabilité du nombre des allocataires vivant sous le seuil de bas revenus, résidant dans les quartiers prioritaires d'Angers/Trélazé

Evolution du nombre d'allocataires vivant sous le seuil de bas revenu				
Quartiers Angers/ Trélazé 2006/ 2007				
	31/12/2006	31/12/2007	Var. Brute	Evo. Relative
Belle-Beille	1 142	1 136	-6	-0,53%
Capucins Verneau	867	832	-35	-4,04%
Monplaisir	1 360	1 390	30	2,21%
Deux Croix/ Banchais	873	853	-20	-2,29%
Roseraie - Orgemont	1 641	1 625	-16	-0,98%
<b>S/ Total QP Angers</b>	<b>5 883</b>	<b>5 836</b>	<b>-47</b>	<b>-0,80%</b>
Angers hors QP	5 979	6 123	144	2,41%
<b>Angers *</b>	<b>12 362</b>	<b>12 465</b>	<b>103</b>	<b>1,01%</b>
Plaines/ Petit-Bois	500	506	6	1,2%
Trélazé hors P/PB	333	323	-10	-3,00%
Trélazé	833	829	-4	1,00%

\* y.c. 500 ménages non localisés

Le nombre d'allocataires vivant sous le seuil de bas revenus dans l'ensemble des quartiers prioritaires présente une stabilité sur un an, de même sur Trélazé, alors qu'il est en hausse sur Angers.

Sur Angers, la hausse concerne donc les quartiers non-prioritaires de la ville d'Angers et notamment les quartiers Justices, St-Jacques/ Nazareth et Lafayette/Eblé.

Parmi les quartiers prioritaires, Monplaisir est le seul à voir son nombre d'allocataires « pauvres » augmenter. A contrario, le quartier Capucins/Verneau présente la baisse la plus importante.

### Ménages comptabilisés sous le seuil de bas revenus

Tous les allocataires dont le Revenu par unité de consommation (RUC) est inférieur à 60% de la médiane soit 845€ au 31/12/2006 et 871€ au 31/12/2007, avec un filtre excluant les étudiants et les allocataires de 65 ans et + ou dont le conjoint a 65 ans et +.

Ce seuil des bas revenus à 60 % a été redéfini en 2005, afin d'être plus en conformité avec les pratiques nationales et internationales.

## Hausse de la part des allocataires vivant sous le seuil de bas revenus plus rapide sur les quartiers prioritaires

Part des allocataires vivant sous le seuil de bas revenu sur le nombre total d'allocataires en %			
	31/12/2006	31/12/2007	Evo.(point)
Belle-Beille	28,93	29,73	0,8
Capucins Verneau	36,63	36,56	-0,07
Monplaisir	46,75	48,23	1,48
Deux-Croix/ Banchais	37,89	38,56	0,67
Roseraie - Orgemont	44,32	45,13	0,81
<b>S/ Total QP Angers</b>	<b>38,63</b>	<b>39,45</b>	<b>0,82</b>
Angers hors QP	22,9	23,65	0,75
<b>Angers</b>	<b>29,92</b>	<b>30,64</b>	<b>0,72</b>
Plaines/ Petit-Bois	39,43	39,91	0,48
Trélazé hors P/PB	28,65	28,94	0,29
Trélazé	34,28	34,77	0,49

La baisse du nombre d'allocataires sous le seuil des bas revenus est moins rapide que celle de l'ensemble des allocataires, aussi nous observons une hausse de leur représentation sur tous les territoires hors Capucins/Verneau.

La hausse la plus notable de la part d'allocataires « pauvres » s'observe sur le quartier Monplaisir où elle est également la plus élevée.

L'augmentation de la part des allocataires « pauvres » vivant dans les quartiers prioritaires d'Angers montre que les problématiques de pauvreté et de précarité restent présentes dans les quartiers prioritaires et tend à montrer que l'amélioration du marché du travail et la baisse des demandeurs d'emploi s'appuie sur des emplois précaires ou des temps partiels peu qualifiés et peu rémunérés. Elles sont particulièrement pointées dans les réflexions des acteurs présents sur le terrain. Elles nécessitent une réflexion sur les seuils de revenus ouvrant droit aux aides sociales (réflexion en cours à Angers).

# Prévention de la délinquance

## et tranquillité publique



### Indicateurs mobilisés :

**sources :** DDSP (Direction départementale de sécurité publique) de Maine-et-Loire

- évolution faits constatés de délinquance
- évolution violences urbaines
- évolution mis en cause
- évolution mis en cause dont mineurs
- évolution total atteintes aux biens
- évolution total atteintes aux personnes

*NB : Pour cette approche thématique, il a été choisi de publier les informations concernant les faits constatés de délinquance et les violences urbaines. Le dénombrement des faits donne une réalité statistique de la délinquance. Il permet de disposer d'une information quantifiée par territoire observé. Néanmoins l'écart peut être parfois non négligeable entre la réalité statistique et le sentiment d'insécurité qui peut être ressenti par les habitants. C'est pourquoi certains éléments qualitatifs doivent être mis en évidence pour comprendre les évolutions et alimenter notre réflexion.*

# Axe 3 du CUCS

## **Orientation 1 : prévenir la récidive**

**Objectif : prévenir la récidive, notamment des primo délinquants**

## **Orientation 2 : favoriser la tranquillité public au quotidien dans les territoires**

**Objectif : prévenir les conflits entre voisins, entre utilisateurs d'un même espace public**

**Orientation 3 : prévenir les conduites à risque et plus spécifiquement la consommation excessive d'alcool.**

Rapport d'activités ALM

**En 2007, cette thématique regroupait 10% des projets du Cucs (soit 12 projets) et représentait 17% du budget global.**

## **Contexte national : rappel de la situation des ZUS<sup>1</sup>**

Le rapport 2007 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) montre une légère diminution du nombre de faits de délinquance constatés en ZUS<sup>1</sup> (-0.6%).

Alors que les atteintes de biens diminuent sensiblement (-1.9% en ZUS), les atteintes volontaires aux personnes augmentent nettement<sup>2</sup> : +7.6% dans les ZUS. La baisse des atteintes aux biens est surtout celle des destructions et dégradations (-7.5%). Cette diminution compense l'augmentation des vols (+1.1%) et plus particulièrement celles des vols avec violence (+8.6%).

Chaque année, une enquête cadre de vie et sécurité réalisée par l'INSEE, à laquelle l'Observatoire national de la délinquance (OND) et l'ONZUS se sont associés, est réalisée. Le sentiment d'insécurité vis-à-vis du quartier reste, en 2007, plus prégnant qu'ailleurs : 30% des habitants des ZUS déclarent se sentir souvent ou de temps en temps en insécurité dans leur quartier. Ils sont ainsi deux fois plus nombreux que les autres citoyens à exprimer ce sentiment. Cependant, ce ressenti est un peu moins répandu en ZUS que deux ans auparavant : il concernait alors 33% des habitants. S'ils ne déclarent pas plus souvent être victimes de cambriolages ou de vols dans leur logement que les habitants des mêmes villes, les habitants des ZUS se déclarent plus souvent témoins d'actes de délinquance ou de dégradations volontaires d'équipements collectifs dans leur quartier. Ils déclarent également avoir subi un plus grand nombre d'agressions, de violences physiques et de vols avec violence dans les deux dernières années, que les résidents des autres quartiers des mêmes agglomérations.



1- Rapport ONZUS 2007.

2- Ces progressions constatées pour les atteintes aux personnes doivent être observées avec prudence. La loi du 4 avril 2006 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs a, en effet, correctionnalisé toutes les violences physiques perpétrées au sein de la cellule familiale. Ce nouveau texte permet une meilleure connaissance du phénomène des violences intra-familiales.

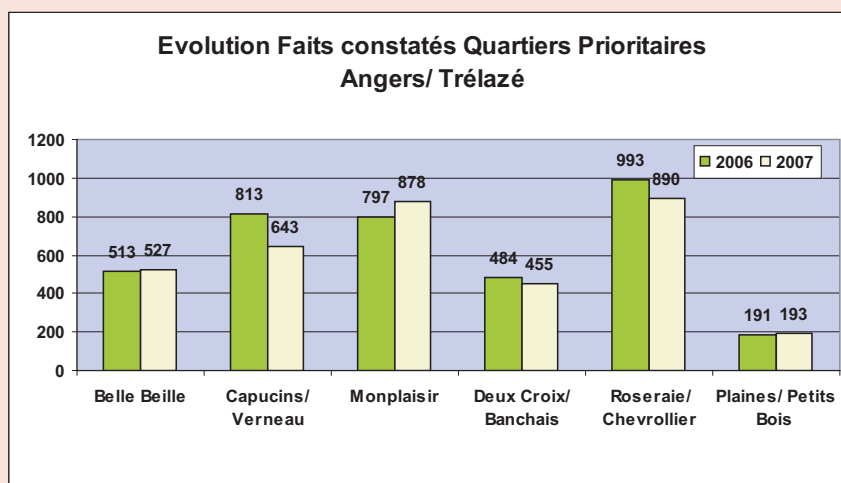
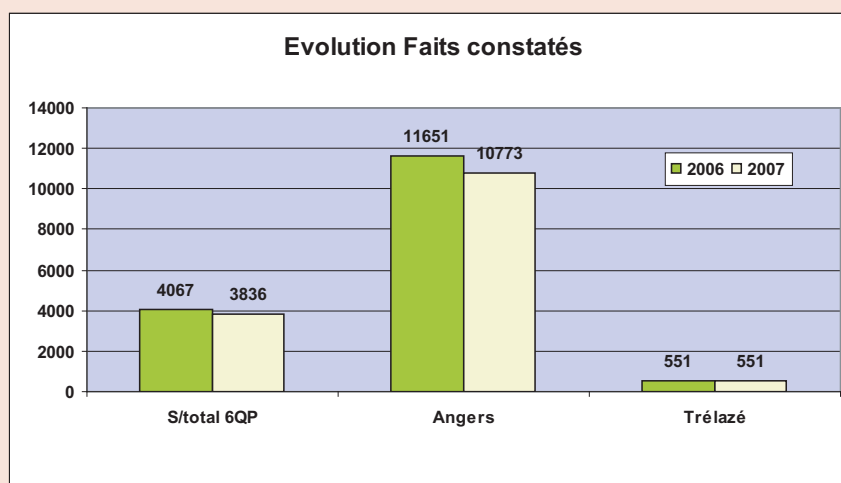
## Situation locale : délinquance en baisse en 2007

Les statistiques de la Direction départementale de sécurité publique (DDSP) témoignent d'une baisse de l'ensemble des faits constatés de délinquance en 2007, notamment à Angers (-878) et dans l'ensemble des six quartiers prioritaires (-231). A Trélazé, le nombre de faits constatés de délinquance est stable<sup>3</sup>.

Notons que les chiffres sur la délinquance n'ont jamais été aussi bas depuis 2002 (hors année

2005), soit une baisse de 19% à Angers, de 29% pour l'ensemble des quartiers prioritaires et, enfin de 16% à Trélazé (en 5 ans).

L'évolution récente varie selon les quartiers prioritaires. Si la plupart suit la tendance générale à la baisse, deux quartiers prioritaires voient leur nombre de faits constatés de délinquance augmenter en 2007 : Monplaisir (+81) et Belle-Beille (+14).



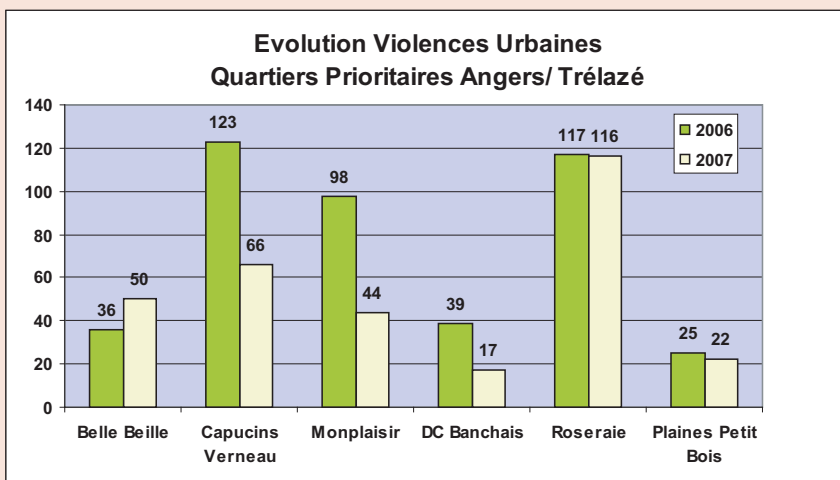
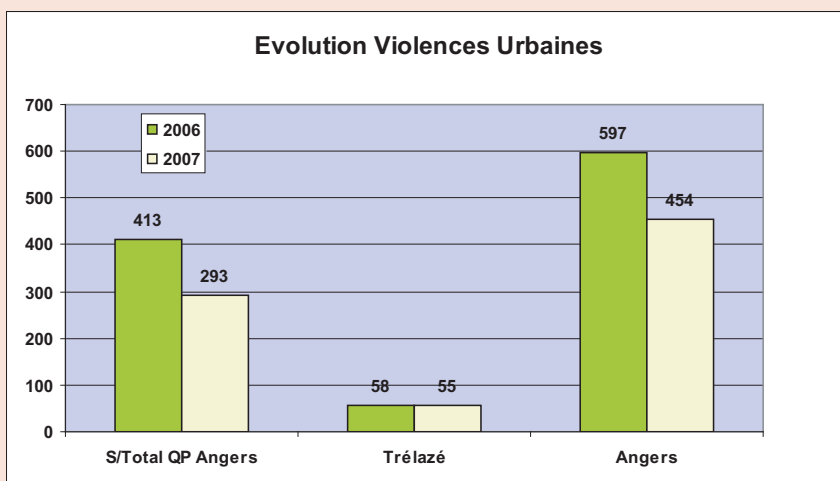
3- Rappelons qu'à Trélazé, alors qu'une baisse était amorcée en 2004 pour atteindre son niveau le plus bas en 2005, on retrouvait en 2006 le niveau de 2004.

## Des violences urbaines<sup>4</sup> qui diminuent également

Comparativement à l'année 2006, une baisse des violences urbaines est observée à Angers (-143) et sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville d'Angers (-120). Une stabilité est observée à Trélazé.

A contrario, Monplaisir et, respectivement Capucins/Verneau voient leur nombre de violences urbaines diminuer fortement (-54 et -57).

Deux quartiers se distinguent : Belle-Beille par une augmentation (+14) et Roseraie par une stabilité (-1).



4- Faits regroupés dans les violences urbaines (DDSP de Maine-et Loire) : Incendies de poubelles, incendies de mobilier urbain, véhicules incendiés, deux roues incendiés, dégradations transports véhicules police et transports en commun, attroupements contre la police, autres faits.

## Un nombre de personnes mises en cause en hausse et pour un quart du aux mineurs

En 2007, 3 399 personnes ont été mises en cause à Angers (soit une progression de 10% par rapport à 2006). Les mineurs représentent 23% du total des personnes mises en cause. La part des mineurs dans le total des mis en cause pour des faits de délinquance est en augmentation (+2 points en un an). Sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville d'Angers, 916 personnes ont été mis en cause en

2007 (soit une progression de 42.5% par rapport à 2006). Les mineurs mis en cause représentent 25% du total des personnes mises en cause. Leur part diminue légèrement par rapport à 2006 (-2.4 points).

Enfin, on relève que le nombre de personnes mises en cause à Trélazé a augmenté de 20% par rapport à 2006. La part des mineurs est en augmentation (+6.4 points) et atteint 43% en 2007.

	2006		2007		2006	2007	Var. brute	
	Mis en cause	Dont mineurs	Mis en cause	Dont mineurs	Part mineurs	Part mineurs	Mis en cause	Dont mineurs
S/total QP	643	177	916	230	27,5	25,1	273	53
Angers	3 096	646	3 399	782	20,9	23,0	303	136
Trélazé	60	22	72	31	36,7	43,1	12	9

En 2007, les six quartiers prioritaires enregistrent des évolutions différentes. Ainsi, les quartiers de Monplaisir et de la Roseraie voient leur nombre de personnes mises en cause augmenter fortement. En revanche, la part des mineurs à la Roseraie diminue

(-3.4 points en un an). A contrario, quatre quartiers enregistrent une baisse : Belle-Beille, Capucins/Verneau, Deux-Croix/Banchais et Plaines/Petit-Bois. En revanche, la part des mineurs a augmenté à Belle-Beille et les Plaines/Petit-Bois.

	2006		2007		2006	2007	Var. brute	
	Mis en cause	Dont mineurs	Mis en cause	Dont mineurs	Part mineurs	Part mineurs	Mis en cause	Dont mineurs
Belle-Beille	59	11	53	13	18,6	24,5	-6	2
Capucins/ Verneau	102	38	70	24	37,3	34,3	-32	-14
Monplaisir	185	44	286	69	23,8	24,1	101	25
Deux-Croix/ Banchais	77	20	63	10	26,0	15,9	-14	-10
Roseraie	220	64	444	114	29,1	25,7	224	50
Plaines Petit-Bois	44	15	33	14	34,1	42,4	-11	-1

## En un an, baisse du nombre d'atteintes aux biens et aux personnes, avec des situations contrastées selon les quartiers

Entre 2006 et 2007, le nombre total d'atteintes aux biens a baissé de 11% à Angers<sup>5</sup>, de près de 2% à Trélazé et de 8% sur l'ensemble des quartiers prioritaires.

Atteintes aux biens, évolution 2006/2007

	2006	2007	Var.brute	Evo. Rel
Belle-Beille	435	442	7	1,6%
Capucins/Verneau	700	551	-149	-21,3%
Monplaisir	677	687	10	1,5%
Deux-Croix/Banchais	394	353	-41	-10,4%
Roseraie	808	730	-78	-9,7%
Plaines/Petit-Bois	168	163	-5	-3,0%
S/total QP	3182	2926	-256	-8,0%
Angers	8696	7717	-979	-11,3%
Trélazé	468	460	-8	-1,7%

La comparaison entre les quartiers prioritaires montre des disparités. Capucins/Verneau enregistre une baisse supérieure à celle observée à Angers. Roseraie et Deux-Croix/Banchais enregistrent une baisse proche de celle de la ville. Belle-Beille, Monplaisir et Plaines/Petit-Bois voient leurs nombres d'atteintes aux biens se stabiliser.

Atteintes aux personnes, évolution 2006/2007

	2006	2007	Var.brute	Evo. Rel
Belle-Beille	54	53	-1	-1,9%
Capucins/Verneau	61	36	-25	-41,0%
Monplaisir	81	103	22	27,2%
Deux-Croix/Banchais	65	53	-12	-18,5%
Roseraie	125	96	-29	-23,2%
Plaines/Petit-Bois	16	20	4	25,0%
S/total QP	402	361	-41	-10,2%
Angers	1147	1079	-68	-5,9%
Trélazé	31	30	-1	-3,2%

Entre 2006 et 2007, le nombre d'atteintes aux personnes a baissé de près de 6% à Angers, de 3% à Trélazé et de 10% sur l'ensemble des quartiers prioritaires. Capucins/Verneau enregistre la plus forte baisse (-41%). A contrario, le nombre d'atteintes aux personnes a augmenté de près de 30% à Monplaisir (+22 en variation brute) et de 25% sur Plaines/Petit-Bois (+4 en variation brute).

5- Plus de présence policière sur le terrain ? Dispositif tranquillité vacances ? Des personnes emprisonnées ?



## Synthèse

- Un nombre de faits constatés en nette baisse sur Angers, stable à Trélazé
- Deux quartiers prioritaires voient leur nombre de faits constatés de délinquance augmenter en 2007 : Belle-Beille et Monplaisir
- Des violences urbaines également en baisse. Mais deux quartiers prioritaires se distinguent : Belle-Beille avec une hausse et Rose-raie, une stabilité
- Un nombre de mis en cause en hausse et pour un quart du aux mineurs. Les quartiers Monplaisir et Roseraie voient leur nombre de personnes mises en cause augmenter fortement. Néanmoins la part des mineurs a baissé sur Roseraie
- En un an, une baisse du nombre d'atteintes aux biens et aux personnes est à observer, avec des situations contrastées selon les quartiers. Notons que Monplaisir voit son nombre d'atteintes aux personnes augmenter de près de 30% (103 en 2007 contre 81 faits en 2006)

## **Préconisations**

### **et dispositifs**

- Sensibiliser les habitants à la prévention et soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives
- Développer des dispositifs d'animation ou de prévention de la délinquance en direction des jeunes les plus en difficultés et/ou en rupture avec les institutions, en ciblant les actions en fonction des tranches d'âge
- Renforcer ou pérenniser les dispositifs de médiation dans les quartiers où certaines problématiques restent préoccupantes ou récurrentes (alcool, drogue, racisme, incivilité...)
- Prendre en compte le temps de la nuit dans le développement d'actions de prévention de la délinquance

#### **Le contrat renforce les dispositifs suivants :**

- Le contrat local de sécurité (communes)
- Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (ALM)
- Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)



## Indicateurs mobilisés :

dans le cadre du contrat de ville 2000/ 2006, aucun indicateur n'avait pu être mobilisé pour analyser la thématique « Améliorer l'accès aux soins pour tous ».

Dans sa mission de suivi/observation et d'évaluation du CUCS, l'agence s'est lancée, en partenariat avec les villes d'Angers et de Trélazé, dans le recueil d'indicateurs auprès de divers fournisseurs de données (CPAM, CHU, CESAME, Conseil général). Des conventions sont en cours de signature ou de négociation. L'exploitation de ces données permettra à l'agence d'aborder un aspect encore peu exploré : la connaissance des situations de santé dans les territoires prioritaires.

## Axe 4 du CUCS

**Orientation 1 : mettre en œuvre un projet territorial de santé publique à travers le dispositif atelier santé ville (AVS)**

**Objectifs:**

- améliorer la connaissance des situations de santé, des ressources et des besoins locaux
- renforcer les compétences et l'animation des acteurs du territoire
- faciliter l'accès aux soins et à la prévention des publics vulnérables.

Rapport d'activités ALM

En 2007, cette thématique regroupait 8% des projets du Cucs (soit 10 projets) et représentait 10% du budget global.

### Contexte national : rappel de la situation des ZUS<sup>1</sup>

L'offre médicale et paramédicale dans les ZUS est en moyenne deux fois moins importante que celle de leurs communes et de leurs agglomérations. Il existe cependant de grandes disparités selon les quartiers : certains d'entre eux, parmi les moins peuplés, sont sous-équipés alors que d'autres plus peuplés, disposent d'une offre de soins plus abondante et diversifiée. Les ZUS les mieux dotées en services de soins de proximité, disposent également de nombreux équipements, tels que commerces ou écoles.

A partir d'enquêtes sur l'état de santé des élèves scolarisés en ZUS, en CM2 et dans les grandes sections de maternelle, caries dentaires, surpoids et obésité, troubles du langage, sont des pathologies plus répandues chez les enfants scolarisés en ZUS. « Des structures familiales spécifiques, des rythmes alimentaires plus déséquilibrés pour les enfants des ZUS expliquent en grande partie la plus grande fréquence de ces pathologies dans les établissements de ces quartiers ».

De même, les habitants des ZUS se perçoivent en moins bonne santé que le reste de la population. Ils sont également plus nombreux à déclarer une incapacité. Leur accès aux soins se caractérise par un recours beaucoup plus fréquent aux hospitalisations, de même qu'au généraliste, mais par un recours plus rare à un spécialiste.

<sup>1</sup>Rapport ONZUS 2007.



## **Préconisations**

### **et dispositifs**

- Développer des actions de prévention autour de l'alcool et des risques qu'il engendre

#### **Le contrat renforce les dispositifs suivants :**

- Groupement régional de santé publique (GRSP)
- Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies (MILDT)
- Réseau d'addictologie du territoire angevin (RATA)

# Habitat et cadre de vie



## Indicateurs mobilisés :

**sources :** DRE-EPLS, FDLS 49 CREHA-Ouest

- taux de vacance et mobilité (données 2006)
- évolution de la part des entrants et de leurs caractéristiques
- évolutions des demandeurs de logements sociaux et de leurs caractéristiques
- indice d'attractivité des communes et des quartiers prioritaires

# Axe 5 du CUCS

**Orientation 1 : renforcer les liens entre le projet urbain et le projet social des territoires**

**Objectif : - développer les coopérations et les échanges d'expériences entre les différents acteurs**

**Orientation 2 : relancer la Gestion urbaine de proximité (GUP)**

**Objectif : - coordonner l'intervention des acteurs de la GUP et limiter les dysfonctionnements liés à la complexité de cette gestion**

**Orientation 3 : améliorer la qualité de vie au quotidien des habitants des territoires prioritaires**

**Objectifs : - renforcer l'initiative des habitants, des associations et des représentants en travaillant avec eux sur les enjeux liés à la GUP.**

Rapport d'activités ALM

**En 2007, cette thématique regroupait 27% des projets du Cucs (soit 32 projets) et représentait 15% du budget global.**

## Contexte national : rappel de la situation des ZUS

### Le parc locatif social au 1er janvier 2006

En France métropolitaine, le nombre de logements sociaux s'élève à 4 199 477<sup>1</sup>, soit 13%<sup>2</sup> de l'ensemble du parc de logements. 86.2% du parc social est composé de logements en collectif.

La vacance atteint 2.4% en 2006, faible niveau qui traduit la pression très forte de la demande en logements sociaux (plus d'un million en France). Cette vacance demeure plus élevée dans le parc social plus ancien et dans les ZUS.

Le taux de mobilité en dessous de 10% en 2006 traduit une tension sur les marchés du logement et une plus grande captivité des locataires du parc social.

### Les quartiers en rénovation urbaine au 31 décembre 2006

Au 31 décembre 2006, l'ensemble des 231 projets signés recouvre 137 quartiers prioritaires et 97 quartiers supplémentaires, soit une population concernée par le PNRU d'environ 1,67 million d'habitants.

En 2004 et 2005, le nombre de logements démolis était supérieur à celui des logements reconstruits. A partir de 2007, le nombre de reconstructions programmées sera supérieur au nombre de démolitions.

Dans certaines villes telles que Nantes, Orléans ou Rennes, les projets de rénovation prévoient peu de démolition pour restructurer efficacement les quartiers.

1- Données issues de l'enquête du parc locatif social (EPLS) au 1er janvier 2006.

2- Ce pourcentage a été établi à partir de l'estimation du parc de logements effectuée par l'INSEE en 2007.

## Situation locale

L'offre locative sociale en 2006 :

- 47% du parc d'ALM sur les six quartiers prioritaires
- 58% du parc des deux communes Angers et Trélazé sur les six quartiers prioritaires.

EPLS au 01/01/2006	Nb LLS	Part T1-T2	Part T3-T4	Part T5 & +	Taux de vacance	Taux de mobilité
Belle-Beille	2 952	25,1%	65,1%	9,8%	4,8%	13,9%
Capucins/Verneau	1 204	29,3%	61,5%	9,2%	3,7%	16,8%
Deux-Croix/Banchais	2 227	23,4%	66,4%	10,1%	9,6%	13,4%
Monplaisir	2 957	15,6%	70,5%	13,9%	0,7%	10,0%
Roseraie/Orgemont	4 332	25,8%	60,1%	14,1%	4,7%	11,1%
<b>Ensemble 5 quartiers</b>	<b>13 672</b>	<b>23,4%</b>	<b>64,6%</b>	<b>12,0%</b>	<b>4,6%</b>	<b>12,3%</b>
Angers	23 827	26,3%	62,5%	11,2%	3,4%	13,6%
Plaines/Petit-Bois	1 039	15,9%	70,8%	13,3%	3,7%	12,6%
<b>Trélazé</b>	<b>1 633</b>	<b>20,0%</b>	<b>66,9%</b>	<b>13,1%</b>	<b>2,5%</b>	<b>12,4%</b>
Angers Loire Métropole	31 247	24,5%	64,4%	11,1%	2,9%	13,0%
ALM hors Angers	7 420	18,8%	70,3%	10,9%	1,1%	10,9%

### Le Programme de rénovation urbaine à Angers et à Trélazé

Les PRU d'Angers et de Trélazé concernent six quartiers de rang 1 et 2 des deux villes : Belle-Beille, Deux-Croix/Banchais, Monplaisir, Roseraie, Capucins/Verneau et Plaines/Petit-Bois.

Ces projets urbains complets lancés en 2004 visent à revitaliser et à réhabiliter les espaces avec le concours des habitants. Parallèlement aux actions du CUCS, le PRU a pour objectifs d'améliorer la qualité de vie, d'encourager la mixité sociale d'offrir des services de qualité dans chaque quartier et de promouvoir l'égalité des chances.

Au 31 décembre 2007, le PRU d'Angers a atteint les objectifs suivants : 785 logements sociaux démolis, 359 construits, 4 348 réhabilités et 4 854 résidentialisés. Ces chantiers sont accompagnés de nouveaux aménagements (21 mis en place) et de nouveaux équipements (21 livrés).

Objectifs ANRU	Logements démolis	Logements construits PLUS CD ou AA et PLAI	Logements construits PLS et La Foncière Logement	Logements construits PSLA	Logements réhabilités	Logements résidentialisés
2004-2010						
Belle Beille	320	241	47		800	956
Deux-Croix/Banchais	349	258	15		1 068	1 528
Monplaisir	0	13			42	1 091
Roseraie/Orgemont	269	28 <sup>3</sup>	58	20	3 689	4 304
Capucins/Verneau	42	105	18			80
Autres quartiers		214				
Autres communes ALM		136				
<b>TOTAL ANGERS</b>	<b>980</b>	<b>1 015</b>	<b>138</b>	<b>20</b>	<b>5 599</b>	<b>7 959</b>
Plaines/Petit-Bois	137					
(+48 en 2001)	74	20		606	607	
Autres quartiers Trélazé		34				
Autres communes ALM		12				
<b>TOTAL TRELAZE</b>	<b>137</b>	<b>120</b>	<b>20</b>		<b>606</b>	<b>607</b>

Sources : convention Angers signée le 18 décembre 2004 complétée par un avenant signé le 20 mars 2007 – convention Trélazé signée le 23 octobre 2004.

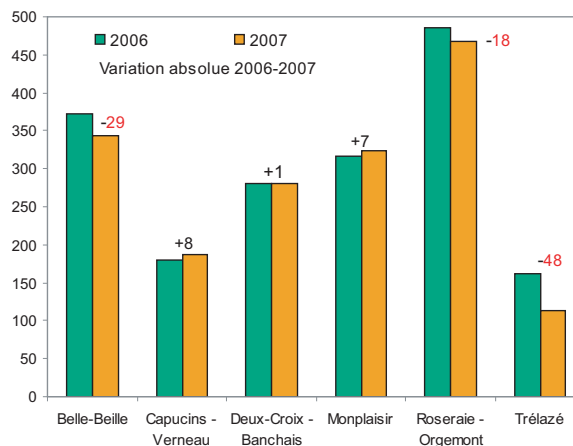
3- Ces 28 logements correspondent à la démolition de la résidence pour personnes âgées (RPA) Bergson.

## Fléchissement du nombre d'entrants sur les quartiers prioritaires en 2007 : plus de familles monoparentales, des situations moins fragiles

En 2007, le nombre d'entrants dans le parc locatif social s'élève à 4 121 sur ALM. Ce volume connaît une légère inflexion par rapport à 2006 (-30).

Cette évolution est également constatée à Trélazé, qui connaît une plus forte baisse entre ces deux années (-48), soit 114 entrants en 2007. A l'inverse, le nombre d'entrants sur Angers progresse par rapport à 2006 (+120), atteignant 3 264 en 2007.

A l'échelle des cinq quartiers angevins<sup>4</sup>, le nombre d'entrants diminue autant que sur ALM (-31) par rapport à 2006. Il est de 1 601 entrants en 2007.



Evolution du volume des entrants entre 2006 et 2007 dans les quartiers prioritaires – source : Fichier de la Demande Locative Sociale du Maine-et-Loire – CREHA Ouest.

Roseraie/Orgemont reste le quartier prioritaire qui enregistre le plus d'attributions : 467 en 2007 soit 29.2% des entrants sur les cinq quartiers prioritaires d'Angers (32% du parc des 5 quartiers).

Sur les autres quartiers prioritaires, le nombre d'entrants sur ces deux années demeure stable.

Le nombre d'attributions progressant sur Angers et restant stable sur les quartiers prioritaires, c'est donc les autres quartiers angevins qui enregistrent une hausse des entrées. Notamment, le centre-ville, avec 109 entrants de plus, accroît sa part de

13.2 à 16% parmi les attributions. Les livraisons de programmes réhabilités et neufs ont été plus importantes en 2007 sur ce quartier que sur les autres.

Contrairement aux années précédentes, le vieillissement des entrants semble moins important. La localisation de nouveaux logements vers l'hyper centre de l'agglomération avec des tailles plus réduites attire sans doute des ménages avec des profils différents.

### Part plus importante des 30-59 ans parmi les entrants sur les quartiers

Tranches d'âge	2006		2007			
	< 30 ans	> 60 ans	< 30 ans	> 60 ans	< 30 ans	> 60 ans
Belle-Beille	46,0%	5,2%	161	47,4%	21	6,2%
Capucins - Verneau	52,6%	2,9%	92	49,5%	11	5,9%
Deux-Croix - Banchais	44,4%	11,9%	123	44,2%	23	8,3%
Monplaisir	43,1%	6,7%	123	38,7%	17	5,3%
Roseraie - Orgemont	44,3%	7,1%	189	41,3%	27	5,9%
<b>Ensemble 5 quartiers</b>	<b>45,4%</b>	<b>7,0%</b>	<b>688</b>	<b>43,5%</b>	<b>99</b>	<b>6,3%</b>
Angers	46,2%	6,5%	1472	45,5%	179	5,5%
Trélazé	36,4%	7,4%	50	43,9%	<11	6,1%
Angers Loire Métropole	43,1%	6,5%	1781	43,6%	241	5,9%
ALM hors Angers	33,5%	6,6%	309	36,1%	62	7,3%

Evolution de la part des moins de 30 ans et des 60 ans et plus parmi les entrants 2006 et 2007 dans le parc social – source : Fichier de la Demande Locative Sociale du Maine-et-Loire – CREHA Ouest.

4- Dans le fichier de la demande locative sociale, l'indicateur du quartier Plaines/Petit-Bois n'est pas suffisamment renseigné pour qu'une analyse soit effectuée.

Les moins de trente ans restent majoritaires chez les entrants dans le parc locatif social : 43.5% en 2007 sur ALM.

Sur l'ensemble des cinq quartiers angevins entre 2006 et 2007, ce sont les entrants âgés de 30 à 59 ans qui progressent le plus, se retrouvant sur Monplaisir, Roseraie/Orgemont et Deux-Croix/Banchais.

La part des entrants de moins de trente ans est la plus élevée en 2007 sur Capucins/Verneau (49.5%).

Parallèlement entre 2006 et 2007, les quartiers de Belle-Beille et Capucins/Verneau enregistrent à nouveau une hausse de la part des 60 ans et plus avec +1 point et +3 points.

Le quartier de Deux-Croix/Banchais accueille le plus d'entrants âgés de 60 ans et plus (8.3%).

#### Encore plus de familles monoparentales parmi les entrants sur les quartiers prioritaires en 2007

Sur ALM, la part des isolés et des familles monoparentales chez les entrants augmente entre 2006 et 2007 (avec respectivement +0,6 et +1 point) alors que celle des familles avec enfants baisse (-1,3 points). Les personnes seules restent la principale composante familiale chez les entrants en 2007 (33.4%). Cette évolution se constate également

sur Angers où la part des isolés (+0,5 point) et de ménages monoparentaux (+1,3 points) progressent tandis que celle des couples avec enfants diminue (-1,2 points).

Sur Trélazé, seule la part des isolés est en hausse (+1,6 points).

Situation familiale	2006			2007					
	Isolés	«Monoparentales»	«Couples + enf.»	Isolés		Monoparentales		Couples + enf.	
Belle-Beille	32,5%	17,7%	18,0%	127	37,0%	63	18,4%	39	11,4%
Capucins - Verneau	35,8%	16,8%	14,0%	60	32,1%	35	18,7%	40	21,4%
Deux-Croix - Banchais	36,8%	16,1%	15,7%	98	34,9%	53	18,9%	44	15,7%
Monplaisir	22,5%	20,6%	25,3%	64	19,8%	54	16,7%	89	27,6%
Roseraie - Orgemont	37,9%	18,4%	21,9%	170	36,4%	105	22,5%	93	19,9%
<b>Ensemble 5 quartiers</b>	<b>33,3%</b>	<b>18,1%</b>	<b>19,7%</b>	<b>519</b>	<b>32,4%</b>	<b>310</b>	<b>19,4%</b>	<b>305</b>	<b>19,1%</b>
Angers	35,5%	16,2%	19,7%	1 175	36,0%	570	17,5%	604	18,5%
<b>Trélazé</b>	<b>30,9%</b>	<b>17,9%</b>	<b>25,3%</b>	<b>37</b>	<b>32,5%</b>	<b>18</b>	<b>15,8%</b>	<b>27</b>	<b>23,7%</b>
Angers Loire Métropole	32,8%	17,0%	21,8%	1 377	33,4%	741	18,0%	846	20,5%
ALM hors Angers	24,5%	19,7%	28,2%	202	23,6%	171	20,0%	242	28,2%

Evolution de la situation familiale des entrants dans le parc social entre 2006 et 2007 dans le parc social – Traitement Aura à partir du Fichier de la Demande Locative Sociale du Maine-et-Loire – CREHA Ouest.

#### Baisse relative de la part des entrants ayant de faibles revenus en 2007

A l'échelle des cinq quartiers prioritaires, la part des familles monoparentales s'accroît entre 2006 et 2007 (+1,3 points). Cependant, les isolés restent les plus représentés en 2007 sur ces quartiers (32.4%). Cette évolution de la situation familiale diffère d'un quartier à l'autre :

- sur Roseraie/Orgemont, la tendance est identique à celle observée sur l'ensemble des cinq quartiers,

la part des familles monoparentales progresse de 4,1 points, la plus forte proportion sur les cinq quartiers (22.5% en 2007) ;

- sur Belle-Beille, comme sur ALM, la part des isolés et des familles monoparentales croît à l'inverse des couples avec enfant(s), la part des isolés sur ce quartier est la plus élevée en 2007 (37% en 2007) ;

- sur Capucins/Verneau et Deux-Croix/Banchais, la part des isolés baisse à contrario des familles monoparentales et avec enfants ;  
 - sur Monplaisir, seule la part des couples avec enfant(s) augmente sur la période (+2,3 points). Elle est la plus importante des quartiers angevins (27.6% en 2007).

Des entrants aux revenus modestes en 2007 sur ALM : 74.6% des entrants sur ALM disposent de revenu inférieur à 60% des plafonds PLUS<sup>5</sup>. Cette part baisse de 0,6 point entre 2006 et 2007. Cette tendance s'observe tant à Angers (-1,5 points) que sur l'ensemble des quartiers prioritaires angevins (-1,3 points).

Pour la première fois, la part des entrants disposant de revenus inférieurs à 60% des plafonds PLUS sur la ville d'Angers est identique à celle d'ALM en 2007. Trélazé accueille à l'inverse plus de nouveaux locataires modestes entre 2006 et 2007 (+1 point).

#### Point sur la réalisation du PRU d'Angers

70% des démolitions et 44% des constructions réalisées

- des ménages relogés pour l'essentiel sur le quartier d'origine à leur demande et dans le parc existant
- très faible impact des relogements sur la diversification sociale
- des locataires satisfaits du processus «relogement»

Revenus imposables < 60% plafonds PLUS	2006	2007		Variation
Belle-Beille	80,4%	264	77,6%	-31
Capucins/ Verneau	84,0%	150	80,6%	3
Deux-Croix/ Banchais	79,8%	211	75,9%	-10
Monplaisir	84,7%	274	86,4%	9
Roseraie/ Orgemont	82,1%	374	81,8%	-16
<b>Ensemble 5 quartiers</b>	<b>82,0%</b>	<b>1 273</b>	<b>80,7%</b>	<b>-45</b>
Angers	76,2%	2 412	74,7%	45
<b>Trélazé</b>	<b>81,5%</b>	<b>94</b>	<b>82,5%</b>	<b>-38</b>
Angers Loire Métropole	75,2%	3 048	74,6%	-45
ALM hors Angers	72,3%	636	74,4%	-90

Evolution de la part des entrants ayant un revenu imposable inférieur à 60% des plafonds PLUS de l'année n ou n-1 dans le parc social entre 2006 et 2007 dans le parc social – source : Fichier de la Demande Locative Sociale du Maine-et-Loire – CREHA Ouest.

- amélioration des conditions de logement : plus récent, plus spacieux, meilleure adéquation entre taille du logement et celle du ménage, part plus élevée en individuel
- hausse du taux d'effort : une plus grande surface habitable => loyers plus élevés, en partie compensée par l'APL

Entrants ayant pour motif la démolition	2006		2007	
	Nb	Part /total	Nb	Part /total
Belle-Beille	27	7,3%	23	6,7%
Capucins - Verneau	<11	2,2%	0	0,0%
Deux-Croix - Banchais	43	15,4%	22	7,8%
Monplaisir	12	3,8%	11	3,4%
Roseraie - Orgemont	37	7,6%	29	6,2%
<b>Ensemble 5 quartiers</b>	<b>123</b>	<b>7,5%</b>	<b>85</b>	<b>5,3%</b>
Angers	171	5,4%	133	4,1%
<b>Trélazé</b>	<b>&lt;11</b>	<b>0,6%</b>	<b>&lt;11</b>	<b>0,9%</b>

#### Faible impact du relogement sur les entrants du parc social

Evolution des entrants ayant le motif de démolition dans le parc social entre 2006 et 2007 dans le parc social

Source : Fichier de la Demande Locative Sociale du Maine-et-Loire – CREHA Ouest.

Le faible nombre des entrants touchés par les démolitions fait que leur profil particulier a très peu d'influence sur les caractéristiques globales des entrants.

- ils sont plus âgés (27.8% ont 60 ans et plus),
- plus de personnes seules (48.4%),
- des ménages plus précaires (87% ont des revenus inférieurs à 60% des plafonds PLUS).

5- Prêt locatif à usage social – Pour une personne seule correspondant à 60% des plafonds PLUS, le revenu net moyen s'élève à environ 1 460€ .par mois

## Stabilité de la demande locative sociale, plus de familles monoparentales

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, on dénombre 10 767 ménages sollicitant un logement locatif social sur ALM, soit un nombre de demandeurs stable par rapport à l'année dernière. Ainsi le nombre de demandeurs retrouve quasiment le niveau de 2003, après des baisses successives depuis 2005 (-6.4%).

Sur Angers, la baisse se poursuit et on dénombre 7 526 demandeurs en 2008 (-1.8% sur un an).

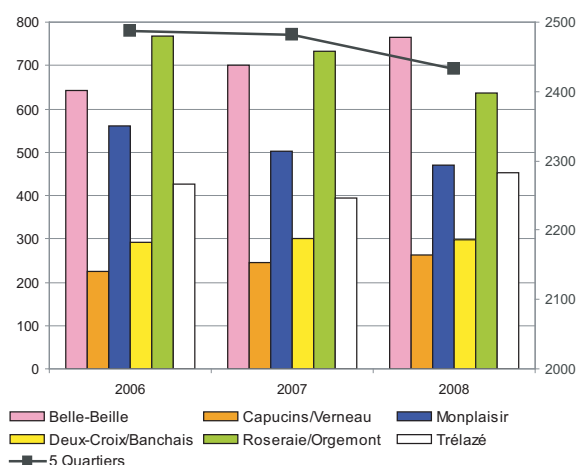
A Trélazé, la tendance est inverse : 453 demandeurs en 2008, nombre le plus élevé depuis 2003, soit une progression de 19.2% entre 2007 et 2008.

Entre 2006 et 2008, les quartiers Monplaisir et Roseraie/Orgemont voient le nombre de demandeurs se réduire respectivement de 89 et 221 demandeurs. Cette baisse n'est pas compensée par la hausse sur les trois autres quartiers. Il en résulte que les cinq quartiers prioritaires de la ville d'Angers connaissent une légère baisse du nombre demandeurs sur cette période (-2.2%), atteignant 2 433 demandeurs au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Ces évolutions différenciées entre les quartiers se traduisent par un changement dans la répartition du nombre de demandeurs. En 2006, Roseraie/Orgemont est le quartier prioritaire le plus demandé : 30.9% contre 26.2% en 2008. Le quartier Belle-Beille dépasse ce dernier en 2008, puisque sa part est de 31.4% contre 25.8% en 2006.

En 2008, sur ALM, à Angers et à Trélazé, 30% des ménages ont effectué une demande datant de moins

Légère baisse de la demande locative sociale sur les quartiers prioritaires en 2008



Evolution de la demande locative sociale entre 2003 et 2008 dans les quartiers prioritaires

Source : Fichier de la Demande Locative Sociale du Maine-et-Loire au 1<sup>er</sup> janvier de l'année - CREHA Ouest.

de six mois. A l'échelle des quartiers prioritaires, quelques variations apparaissent sur les demandeurs inscrits de moins de six mois : de 25% sur Monplaisir et Roseraie à 35% sur Belle-Beille et Capucins/Verneau.

En 2008 et comme les années précédentes, 42.2% des demandeurs résident dans le parc locatif social à Angers et 51.6% à Trélazé. Sur les quartiers prioritaires, la part des demandeurs locataires HLM varient de 40.3% sur Belle-Beille à 57.7% sur Monplaisir.

Le parc locatif social demeure particulièrement attractif chez les jeunes : 35.7% des demandeurs ont moins de trente ans sur ALM. Cette part baisse entre 2006 et 2008 (-1,6 points) au profit des classes d'âge plus élevés. Ainsi, la part des 60 ans et plus progresse de 1,4 points sur la même période.

Cette évolution se constate également à Angers, à Trélazé et sur l'ensemble des cinq quartiers prioritaires. Ainsi, à Angers, la part des moins de trente ans atteint 38.2% en 2008, mais diminue de 1,3 points entre 2006 et 2008 alors que celle des 60 ans et plus augmente de 1,2 points sur cette période. A Trélazé, 30.2% des demandeurs ont moins de trente ans en 2008, en baisse de 2 points en deux ans au profit

notamment des 60 ans et plus (+2,4 points). Enfin, sur les cinq quartiers de la ville d'Angers, la part des plus jeunes passe de 38.3 à 36.9% entre 2006 et 2008 alors que celle des plus de 60 ans varie de 8.9 à 10.2% sur la même période.

Seul le quartier Belle-Beille enregistre une hausse de la part des moins de trente ans (+0,9 point) en même temps que celle des 60 ans et plus (+1,9 points). En 2008, 47,6% des demandeurs de Belle-Beille ont moins de trente ans, part la plus élevée de tous les secteurs. A l'inverse sur la même année, c'est à Trélazé que la part des 60 ans est la plus importante (14.2%).

#### Poursuite de l'érosion des demandeurs de moins de 30 ans

Année	2006		2008			Evolut. 2006-2008		
	< 30 ans	> 60 ans	< 30 ans	> 60 ans		< 30 ans	> 60 ans	
Belle Beille	46,7%	6,2%	364	<b>47,6%</b>	62	8,1%	64	22
Capucins/ Verneau	48,4%	8,4%	109	41,6%	25	9,5%	0	6
Deux Croix/ Banchais	33,7%	12,7%	87	29,2%	39	<b>13,1%</b>	-11	2
Monplaisir	30,2%	9,7%	136	28,9%	56	11,9%	-33	2
Roseraie/ Orgemont	36,0%	9,4%	201	31,7%	66	10,4%	-75	-6
<b>Ensemble 5 quartiers</b>	<b>38,3%</b>	<b>8,9%</b>	<b>897</b>	<b>36,9%</b>	<b>248</b>	<b>10,2%</b>	<b>-55</b>	<b>26</b>
Angers	39,5%	8,4%	2 873	38,2%	725	9,6%	-247	65
<b>Trélazé</b>	<b>32,2%</b>	<b>11,8%</b>	<b>136</b>	<b>30,2%</b>	<b>64</b>	<b>14,2%</b>	<b>-1</b>	<b>14</b>
Angers Loire Métropole	37,3%	9,0%	3 840	35,7%	1 111	10,3%	-322	112
ALM hors Angers	31,9%	10,4%	967	29,9%	386	11,9%	-75	47

Evolution de la part des moins de 30 ans et des 60 ans et plus parmi les demandeurs entre 2006 et 2008 – source : Fichier de la Demande Locative Sociale du Maine-et-Loire – CREHA Ouest.

Parallèlement à la baisse des jeunes, on constate une baisse des personnes seules. Cependant, les personnes seules représentent encore 40% des demandeurs en 2008. Cette baisse se fait au profit des familles monoparentales et des couples avec enfant(s). Cette tendance sur ALM est identique à Angers : la part des isolés s'élève à 43.5% en

2008, baissant de 3,2 points en deux ans, les monoparentaux progressant d'un demi-point atteignent 18,5% en 2008 et les couples avec enfants 15.9% (+0,3 point).

A Trélazé, seules les familles monoparentales augmentent entre 2006 et 2008 alors que les isolés et couples avec enfant(s) diminuent.

### Progression des familles monoparentales dans les demandeurs sur les quartiers prioritaires

Année	2006			2008						
	Composition familiale	Pers. Seule	Mono-parent.	Couple + enf.	Pers. Seule		Monoparent.	Couple + enf.		
Belle Beille		48,6%	18,2%	15,0%	332	43,4%	150	19,6%	102	13,3%
Capucins - Verneau		47,6%	16,0%	14,2%	109	41,6%	52	19,8%	45	17,2%
Deux Croix - Banchais		43,2%	18,5%	18,8%	120	40,3%	67	22,5%	63	21,1%
Monplaisir		35,2%	20,4%	24,5%	146	31,0%	109	23,1%	118	25,1%
Roseraie - Orgemont		41,1%	22,2%	20,7%	265	41,6%	137	21,5%	121	19,0%
<b>Ensemble 5 quartiers</b>		<b>42,5%</b>	<b>19,8%</b>	<b>19,3%</b>	<b>972</b>	<b>40,0%</b>	<b>515</b>	<b>21,2%</b>	<b>449</b>	<b>18,5%</b>
Angers		46,7%	18,0%	15,6%	3 271	43,5%	1 389	18,5%	1 195	15,9%
<b>Trélazé</b>		<b>33,2%</b>	<b>14,6%</b>	<b>29,4%</b>	<b>148</b>	<b>32,7%</b>	<b>73</b>	<b>16,1%</b>	<b>123</b>	<b>27,2%</b>
Angers Loire Métropole		42,2%	17,4%	18,9%	4 288	39,8%	1 892	17,6%	2 084	19,4%
ALM hors Angers		31,2%	15,8%	27,0%	1 017	31,4%	503	15,5%	889	27,4%

Evolution de la composition familiale des demandeurs entre 2006 et 2008 – source : Fichier de la Demande Locative Sociale du Maine-et-Loire – CREHA Ouest.  
 NB : L'Agence a reconstitué la situation familiale des demandeurs à partir des champs fournis par le CREHA Ouest (nombre total de personnes, nombre d'enfant(s), dont enfant(s) à charge et nombre d'autres personnes) pour les années comprises de 2006 à 2008.

A l'échelle des quartiers prioritaires, on observe quelques nuances entre 2006 et 2008 :

- la part des personnes seules baisse sur tous les quartiers prioritaires sauf sur Roseraie/Orgemont. Les isolés sont les plus représentés sur Belle-Beille
- la part des ménages monoparentaux progresse sur tous les quartiers prioritaires à l'exception de Ro-

seraie/Orgemont, elle est la plus élevée sur Deux-Croix/Banchais

- la part des couples avec enfant(s) augmente sur Capucins/Verneau, Deux-Croix/Banchais et Monplaisir à l'inverse de Belle-Beille et Roseraie/Orgemont. Cette part reste la plus élevée sur Monplaisir.

78.9% des demandeurs ont un revenu inférieur à 60% des plafonds PLUS, au 1er janvier 2008 sur ALM. Entre 2006 et 2008, le nombre de ces demandeurs fléchit légèrement (-329) sur ALM, du fait de la baisse importante observable sur Angers (-363). A l'inverse, sur le territoire d'ALM hors Angers, la part de ces ménages modestes progresse légèrement sur cette période.

diminuent, à contrario des autres quartiers prioritaires.

C'est à Belle-Beille que le nombre de ces ménages augmente le plus : +101 en volume entre 2006 et 2008. La part de ces demandeurs s'élève à 89.1% en 2008.

Sur Trélazé, le nombre de ménages ayant un revenu faible reste stable (+11) sur cette période, compte tenu de la hausse du nombre de demandeurs, leur part baisse.

Sur l'ensemble des cinq quartiers angevins, on constate une stabilité des demandeurs ayant un revenu inférieur à 60% des plafonds. Mais la part de ces demandeurs demeure plus élevée (86.8% en 2008) que sur les autres secteurs. Parmi les quartiers prioritaires, Capucins/Verneau enregistre la plus forte augmentation de la part de ces ménages.

Sur Monplaisir et Roseraie/Orgemont, la part et le nombre des demandeurs ayant un revenu modeste

#### Des demandeurs aux revenus encore très modestes

Revenus imposables <60% plafonds PLUS	2006	2008		Evolution 2006-08
Belle Beille	88,9%	672	<b>89,1%</b>	101
Capucins - Verneau	80,0%	219	84,2%	39
Deux Croix - Banchais	82,9%	251	84,5%	9
Monplaisir	<b>90,2%</b>	404	87,8%	-101
Roseraie - Orgemont	86,1%	539	85,4%	-123
<b>Ensemble 5 quartiers</b>	<b>86,8%</b>	<b>2 085</b>	<b>86,8%</b>	<b>-75</b>
Angers	81,4%	6 064	81,7%	-363
<b>Trélazé</b>	<b>80,7%</b>	<b>354</b>	<b>79,4%</b>	<b>11</b>
Angers Loire Métropole	78,1%	8 391	78,9%	-329

Evolution des demandeurs ayant un revenu imposable <60% plafonds PLUS entre 2006 et 2008 – source : Fichier de la Demande Locative Sociale du Maine-et-Loire – CREHA Ouest.

## Une attractivité marquée par la réalisation des travaux de rénovation urbaine

### Indice d'attractivité

Lors de sa demande de logement en complément des différentes informations, le demandeur exprime plusieurs choix concernant la commune et le quartier<sup>6</sup> où il souhaite habiter.

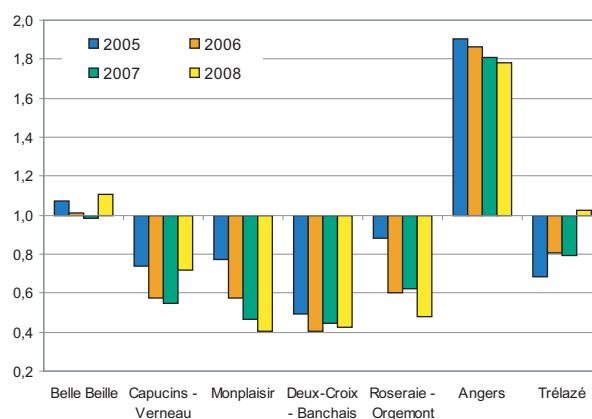
Depuis 2005, en fonction de l'origine du demandeur, une analyse des premiers choix exprimés est effectuée sur les demandes enregistrées au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, avec pour objectif de cerner l'attraction exercée par les communes, les quartiers auprès des demandeurs.

Dans chaque territoire, l'attractivité est étroitement liée à l'importance et à la qualité de l'offre de logements et d'équipements de services. Cet indice exprime les attentes exprimées par le demandeur, qui conjuguent la nécessité de se loger dans de meilleures conditions, le facteur domicile – emploi, la situation familiale...

Le calcul de l'attractivité est effectué en rapportant le nombre de demandes pour le quartier (ou la commune) exprimé en choix 1 et le nombre de demandeurs du quartier (de la commune) qui souhaitent le quitter.

Evolution de l'indice d'attractivité sur les communes d'Angers et Trélazé et sur les quartiers prioritaires angevins entre 2005 et 2008

Source : Fichier de la Demande Locative Sociale du Maine-et-Loire – CREHA Ouest.



En 2008, Angers présente un indice positif (1,78), en diminution régulière depuis 2005, du fait de la baisse conjuguée du nombre de demandeurs d'Angers sur la même période (-8.8%) et du nombre de demandeurs extérieurs à Angers souhaitant s'y installer (-11.9%).

Sur Trélazé, l'indice 2008 devient positif (1,02), pour la première fois. La livraison de programmes neufs associée aux opérations de réhabilitation, de résidentialisation du parc locatif social et d'équipements et services favorise l'attractivité (plus forte demande locative sociale enregistrée en 2008).

Entre les cinq quartiers prioritaires d'Angers, on observe des nuances :

- Belle-Beille retrouve un indice positif (1,11), supérieur à celui observé en 2005. Entre 2007 et 2008, le nombre de ménages souhaitant s'installer sur le quartier augmente alors que celui de ceux souhaitant en partir reste stable.

- sur Capucins/Verneau : légère amélioration de l'indice entre 2007 et 2008 (0,72). Il se rapproche de la valeur de 2005, grâce à une progression du nombre de demandeurs souhaitant habiter dans ce quartier.

- pour Deux-Croix/Banchais, l'indice reste stable par rapport à 0,42. On note peu de variations entre les ménages souhaitant partir et rester sur ce quartier.

- les quartiers Monplaisir et Roseraie/Orgemont enregistrent une nouvelle réduction de leur indice (baisse plus prononcée pour le second). L'indice d'attractivité sur Monplaisir est le plus faible en 2008 (0,41) : le nombre de demandeurs souhaitant quitter le quartier est le double de celui des demandeurs souhaitant s'y installer. Sur Roseraie/Orgemont, la chute de l'indice en 2008 (0,48) s'explique par un plus grand nombre de ménages souhaitant le quitter cumulé, pour la première fois, à une réduction du nombre de ménages souhaitant y venir.

6- Sur Angers en 2008, 20.2% des demandeurs n'expriment pas de choix concernant le quartier.



## Synthèse

L'offre locative sociale sur les quartiers est conditionnée par les démolitions liées au PRU. Avant reconstitution sur site, des livraisons ont eu lieu en 2007 sur d'autres quartiers.

Le nombre d'entrants dans le parc locatif social s'est réduit entre 2006 et 2007 sur les quartiers prioritaires, Trélazé et l'agglomération tandis qu'il a progressé sur Angers.

Le parc locatif social des quartiers prioritaires d'Angers accueillent 39% des entrants d'ALM.

Le vieillissement et la précarité constatés les années précédentes s'estompent partiellement en 2007. La part des 30-59 ans et des familles monoparentales augmente sur les quartiers angevins. Ces nouveaux locataires disposent à priori de revenus moins faibles et d'une situation professionnelle plus stable.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la demande locative sociale tant à Angers que sur l'ensemble des quartiers prioritaires reste au même niveau que 2007, en deçà de celui de 2005. A contrario, elle s'est accrue à Belle-Beille, Capucins/Verneau et à Trélazé.

Les quartiers prioritaires d'Angers totalisent 23% des demandeurs d'ALM, pour 44% du parc locatif social.

Les demandeurs restent principalement des jeunes et des personnes seules. Cependant la part de ces ménages baisse régulièrement depuis 2006 au profit de ménages plus âgés et monoparentaux.

Une attractivité retrouvée sur Belle-Beille et Trélazé pour lesquels le nombre de demandeurs hors quartier a nettement progressé. A l'inverse, la nouvelle réduction de l'indice sur Monplaisir, qui est peu concerné par le PRU, interroge.

Le suivi de l'indice depuis 2005 et le démarrage du PRU sur Angers et Trélazé montrent l'impact négatif à court terme des nuisances occasionnées par les travaux et l'impact positif lorsque le projet est bien avancé avec des reconstructions visibles.

## **Préconisations**

### **et dispositifs**

- Initier des actions favorisant la rencontre entre les anciens et les nouveaux habitants.
- Poursuivre la communication auprès de la population sur les opérations menées (notamment nouveaux services, équipements, nouvelles constructions...)
- Engager avec ALM dans le cadre du Plan local de l'habitat (PLH) l'élaboration d'un accord collectif local pour favoriser la mixité sociale
- Poursuivre la construction de locatifs sociaux dans d'autres quartiers afin de mieux concourir à l'objectif global de mixité sociale

### **Le contrat accompagne le programme de rénovation urbaine**

### *Problématiques particulières à un quartier*

- Hors un taux de réussite exceptionnel au brevet des collèges, le quartier Monplaisir requiert un surcroît d'attention sur tous les thèmes et une présence auprès des habitants.

- Sur Trélazé, le défi éducatif doit être relevé alors que le quartier redevient attractif. L'accueil des nouveaux habitants et les échanges entre anciens et nouveaux doivent s'organiser.

- Roseraie : le défi éducatif est également à relever, aussi bien pour favoriser l'insertion professionnelle que pour prévenir la délinquance. La gestion de la phase intense des travaux du PRU et du tramway est majeure auprès des habitants du quartier comme de l'extérieur pour améliorer l'attractivité du quartier.

- Deux-Croix/Banchais : le soutien aux parents dans l'éducation de leurs enfants reste une priorité, qui pourra s'appuyer sur la nouvelle cité éducative A. Fratellini. Des actions intergénérationnelles pourront servir la construction de la centralité.

- Le défi du quartier Capucins/Verneau est d'intégrer les habitants de la cité Verneau au développement de la ZAC Capucins, qui avec le passage du tramway, va ouvrir le quartier sur la ville. La consolidation de l'attractivité du quartier demande d'organiser des échanges entre nouveaux habitants et anciens.

- Sur Belle-Beille, les interventions en faveur de la prévention de la délinquance et de l'insertion professionnelle sont à conforter et développer, notamment en lien avec le PRU et la ZFU.

# Questionnements/Enjeux

*au regard des tendances observées  
sur tous les territoires prioritaires*

- Comment soutenir et renforcer la fonction parentale dans l'éducation (la citoyenneté) et la scolarité de leurs enfants ainsi que dans les relations avec l'école ?
- Poursuivre les efforts pour lutter contre l'échec scolaire
- Quels projets pour l'enfance et la jeunesse ? Quels dispositifs de médiation et d'animation en direction des jeunes ?
- Quelles réponses à l'occupation de l'espace public par les jeunes ?
- Comment prendre en compte le temps de la nuit dans les actions de tranquillité publique ?
- Comment agir pour lutter contre les discriminations ?
- Comment mieux soutenir les populations précaires ? (Insertion professionnelle, créations d'emplois, activités dans les quartiers, aides à la mobilité, meilleur accès aux services (tarification), etc).
- Comment faciliter l'accès aux soins des publics les plus en difficultés ?
- Quelles modalités de prévention des conduites addictives ?
- Comment repérer/ identifier les populations « sans voix, sans représentations », personnes dites « absentes » ou « invisibles » et les faire s'impliquer dans les actions collectives ?
- Comment fidéliser la population attachée à son quartier et/ou dont la situation s'améliore ? Qu'est-ce qui fait qu'un quartier est ou devient attractif ?
- Comment maintenir et conforter le maillage social et associatif ?
- Favoriser les actions de communication sur les transformations affectant les quartiers et les interventions encourageant l'appropriation des changements par les habitants restant en place et l'intégration des nouveaux arrivants.





## table des sigles

ACSÉ	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
API	Allocation de parent isolé
APRAS	Association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCQ	Conseil consultatif de quartier
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEL	Contrat éducatif local
CES	Contrat emploi solidarité
CI-RMA	Contrat d'insertion-revenu minimum d'activité
CLS	Contrat local de sécurité
CLSPD	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
CMU	Couverture maladie universelle
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
DDSP	Direction départementale de sécurité publique
DNB	Diplôme national du brevet
DRE	Direction régionale de l'équipement
EPLS	Enquête sur le parc locatif social
FDLS 49	Fichier de la demande locative sociale de Maine-et-Loire
GUP	Gestion urbaine de proximité
IA	Inspection académique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRIS	Ilots regroupés pour l'information statistique (INSEE)
MLA	Mission locale angevine
ORU	Opération de renouvellement urbain
PAC	Personne à charge
REP	Réseau d'éducation prioritaire
PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi
PLS	Prêt locatif social (locatif social intermédiaire)
PLUS	Prêt locatif à usage social
PNRU	Programme national de rénovation urbaine
RMA	Revenu minimum d'activité
RMI	Revenu minimum d'insertion
SIFE	Stage d'insertion et de formation à l'emploi
URCAM	Union régionale des caisses d'assurance maladie
ZUP	Zone à urbaniser en priorité
ZFU	Zone franche urbaine
ZUS	Zone urbaine sensible



angers Loire  
métropole  
communauté d'agglomération



Synthèses thématiques)

1

Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs)



Agence  
d'urbanisme  
de la région  
angevine

courriel : [aura@aurangevine.org](mailto:aura@aurangevine.org)

29, rue Thiers 49100 Angers

Tél : 02 41 18 23 80

Fax : 02 41 18 23 90

Directeur de la publication :  
Christophe Lesort

Chef de projet :  
Nathalie Montot

Rédaction :  
Stéphanie Hervieu  
Sébastien Boireau

Conception/réalisation :  
Christian Deschère

Documentation :  
Elisabeth Dromard

Cartographie :  
Myriam Merraiouch

Bases de données :  
Romuald Hamard

Secrétariat :  
Marie Boigné

Reproduction :  
Aura

Crédit photo :  
Aura, Ouest France (P.43)

octobre 2008